



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

RAPPORT DE RECHERCHE

ET LA VIE CONTINUE : EXPANSION DU RÉSEAU FAMILIAL APRÈS LA SÉPARATION DES PARENTS

2004-FCY-9F

Canada

Et la vie continue : expansion du réseau familial après la séparation des parents

*Phase 3 du projet en trois phases commandé par
l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants du ministère de la Justice du Canada*

L'incidence des changements familiaux des parents sur l'environnement familial et le bien-être économique des enfants : perspective longitudinale

Préparé par

Heather Juby

Céline Le Bourdais

Nicole Marcil-Gratton

Centre interuniversitaire d'études démographiques
Institut national de la recherche scientifique
Université de Montréal

Présenté à la

Section de la famille, des enfants et des adolescents
ministère de la Justice du Canada

La recherche et l'analyse s'appuient sur des données émanant de Statistique Canada. Les opinions exprimées par les auteurs ne représentent pas nécessairement le point de vue de Statistique Canada ou du ministère de la Justice du Canada.

Also available in English

Le présent rapport peut être reproduit, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans qu'il soit nécessaire de demander la permission du ministère de la Justice du Canada, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude du contenu reproduit, que le ministère de la Justice du Canada soit désigné comme source et que la reproduction ne soit pas présentée comme la version officielle du rapport original.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2005

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
I EXPANSION DU RÉSEAU FAMILIAL	3
De nouvelles unions — de nouvelles figures parentales	4
Fréquence et moment de l'établissement de nouvelles unions par le père et la mère	6
Les nouvelles unions et l'expansion du parcours familial des enfants.....	12
Parcours familiaux et contexte conjugal à la naissance	14
De nouvelles unions — de nouveaux frères et sœurs	23
La vie avec des beaux-parents et leurs enfants.....	23
Demi-frères et demi-sœurs de sang	24
Demi-frères et demi-sœurs par alliance et de sang.....	26
Réseau étendu de frères et de sœurs	27
Conclusion	28
II MON PÈRE ET MOI.....	31
Puis-je me confier à mes parents?.....	32
L'âge et le sexe des enfants ont-ils une influence?	33
Quelle influence le parcours familial a-t-il sur les enfants?	36
Confidences à un père : analyse multivariée	41
Relations avec la figure paternelle.....	46
Mon père, quel père?	47
À quel point suis-je proche de mon « père »?	49
À quel point suis-je proche de mon « père »? Une analyse multivariée	58
Discussion	61
CONCLUSION.....	62

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Incidence de différentes variables sur la probabilité que les parents séparés forment une nouvelle union, Canada, ELNEJ, cycles 1 à 3	11
Tableau 1.2	Répartition des enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997, selon les transitions familiales vécues depuis la naissance et l'état matrimonial de leurs parents, ELNEJ	19
Tableau 1.3a	Pourcentage d'enfants (âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997) qui ont vécu différents types de transitions familiales, selon le genre d'union de leurs parents à la naissance, ELNEJ	20
Tableau 1.3b	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997 nés d'une mère seule, qui avaient déjà vécu en 1996-1997 différents types de transitions familiales, ELNEJ.....	21
Tableau 2.1	Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans se sentent capables de se confier à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	42
Tableau 2.2	Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans se sentent capables de se confier à leur père ou à leur mère, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	43
Tableau 2.3	Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans dont les parents sont séparés se sentent capables de se confier à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	45
Tableau 2.4	Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon les figures maternelle et paternelle identifiées comme celles avec qui ils passent le plus de temps, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	47
Tableau 2.5	Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon leur environnement familial et la figure paternelle qu'ils ont identifiée, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	48
Tableau 2.6	Indicateurs de la perception qu'ont les enfants âgés de 10 à 15 ans de leur relation avec leur figure paternelle, selon l'environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	56
Tableau 2.7	Perception qu'ont les enfants de la proximité de la relation avec leurs figures maternelle et paternelle, par sexe et groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	57
Tableau 2.8	Incidence de différents facteurs sur la probabilité que les enfants ne se sentent pas très proches de leur figure paternelle, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1	Répartition des enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996–1997 dont les parents ne vivaient plus ensemble, selon que la nouvelle union parentale a fait entrer une autre figure parentale dans l’environnement familial, ELNEJ, cycles 1 et 2	5
Graphique 1.2a	Probabilité cumulative que la mère et le père séparés forment de nouvelles unions conjugales, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2	7
Graphique 1.2b	Probabilité cumulative qu’au moins un des parents séparés forme une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2	7
Graphique 1.3a	Probabilité cumulative que la mère séparée formera une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2.....	9
Graphique 1.3b	Probabilité cumulative que le père séparé formera une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2.....	9
Graphique 1.4	Probabilité cumulative qu’au moins un des parents séparés forme une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2	10
Graphique 1.5	Parcours familial depuis la naissance pour les enfants dont les parents vivaient ensemble (mariés ou non) à leur naissance, ELNEJ, cycles 1 et 2	16
Graphique 1.6	Parcours familial depuis la naissance et environnement familial en 1996-1997 pour 1000 enfants âgés de 6 à 13 ans dont les parents vivaient ensemble (mariés ou non) à la naissance de l’enfant, ELNEJ, cycles 1 et 2	17
Graphique 1.7	Parcours familial depuis la naissance et environnement familial en 1996-1997 pour 1000 enfants âgés de 6 à 13 ans dont les parents ne vivaient pas ensemble à la naissance de l’enfant, ELNEJ, cycles 1 et 2.....	18
Graphique 1.8	Répartition des enfants âgés de 6 à 13 ans, selon le nombre de transitions familiales entre la naissance et 1996-1997, d’après le contexte familial à la naissance, ELNEJ, cycles 1 et 2.....	19
Graphique 1.9	Proportion d’enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996–1997 dont la mère ou le père a formé une nouvelle union, selon l’existence de demi-frères ou de demi-sœurs par alliance et selon qu’ils vivent avec ces derniers à temps plein ou à temps partiel, ELNEJ, cycles 1 et 2	24

Graphique 1.10	Proportion d'enfants dont le père ou la mère a formé une nouvelle union après la séparation et eu un enfant avec le nouveau partenaire, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2	25
Graphique 1.11	Proportion d'enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997 dont le père ou la mère a formé une nouvelle union, selon la présence de demi-frères ou de demi-sœurs de sang ou par alliance dans le réseau familial, ELNEJ, cycles 1 et 2.....	26
Graphique 1.12	Répartition des enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997, selon que des demi-frères et des demi-sœurs de sang ou par alliance font partie du réseau familial, ELNEJ.....	28
Graphique 2.1	Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon les proches ou autres personnes avec qui ils sont en mesure de parler d'eux-mêmes et de leurs problèmes, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	32
Graphique 2.2	Proportion de filles et de garçons de 10 à 15 ans qui sont capables de se confier à leur père ou à leur mère, par groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	34
Graphique 2.3	Répartition des filles et des garçons âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	35
Graphique 2.4	Répartition des garçons et des filles âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père, par groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	37
Graphique 2.5	Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père et selon leur environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	38
Graphique 2.6	Proportion des enfants âgés de 10 à 15 ans qui sont capables de se confier à l'un de leurs parents, mais non à l'autre, selon leur environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999	40
Graphique 2.7a	Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	51
Graphique 2.7b	Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	52
Graphique 2.7c	Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	53
Graphique 2.7d	Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	54

Graphique 2.8 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon la proximité de leur relation avec leur père et selon le revenu du ménage, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999.....	59
--	----

RÉSUMÉ

Contexte

Voici le troisième de trois rapports commandés par l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants du ministère de la Justice du Canada. Ces rapports s'appuient sur les antécédents relatifs à la famille recueillis au cours de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes¹ (ELNEJ) afin de déterminer l'incidence des relations conjugales des parents sur l'environnement familial et le bien-être économique des enfants. Le rapport précédent portait sur la première transition que les enfants vivent le plus souvent, soit la séparation de leurs parents. Ici, nous allons plus loin dans l'avenir en nous attardant à l'expansion du réseau familial des enfants qui survient lorsque les parents séparés poursuivent leur parcours parental et conjugal en établissant une nouvelle union et en fondant une nouvelle famille.

Le présent rapport est divisé en deux grandes parties. La première traite essentiellement de l'arrivée de nouveaux parents et de demi-frères ou de demi-sœurs de sang ou non; elle met en relief toute la complexité et la diversité de ce qu'est devenue la vie de famille pour les enfants canadiens. Dans la deuxième, nous abordons la façon dont les enfants perçoivent leur relation avec leurs parents et leurs figures parentales, puis nous tentons de découvrir comment le parcours familial influe sur ces relations.

Méthodologie

La partie rétrospective « Antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » de l'ELNEJ renferme des renseignements détaillés concernant les antécédents relatifs à la vie conjugale et parentale des deux parents biologiques des enfants, qu'ils vivent sous un même toit ou non. Il est donc possible non seulement de reconstituer le parcours familial des enfants, mais aussi d'étendre notre étude aux réseaux familiaux constitués de personnes qui n'habitent pas au même endroit : étant donné qu'il y a de plus en plus d'enfants qui passent de moins en moins d'années au sein d'une famille formée de leurs deux parents biologiques, les proches qui jouent un rôle important dans la vie de l'enfant ne vivent pas nécessairement avec lui.

L'analyse des parcours familiaux que contient la première partie de notre rapport se fonde sur des renseignements recueillis auprès de l'échantillon longitudinal d'environ 15 000 enfants qui faisaient partie des deux premiers cycles d'enquête et avaient entre 2 et 13 ans lors du cycle 2 (1996-1997). L'analyse des perceptions des enfants face à leurs « parents » découle des données colligées durant le troisième cycle, soit en 1998-1999, auprès des enfants âgés de 10 à 15 ans qui ont rempli eux-mêmes un questionnaire fait à leur intention.

¹ Enquête par panel réalisée conjointement par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et Statistique Canada.

Faits saillants

Formation d'une nouvelle union conjugale après la séparation

- La probabilité que les parents forment une nouvelle union conjugale augmente constamment en fonction du temps qui s'écoule après la séparation, quoique les pères se trouvent de nouvelles partenaires plus rapidement que les mères.
 - Durant les trois premières années suivant la séparation, le tiers des pères et le quart des mères s'étaient remariés ou avaient commencé à vivre avec une autre personne qui n'est pas le parent de l'enfant.
 - Après dix ans, le tiers des mères avaient fait de même.
- Les pères et les mères au Québec établissent de nouvelles relations conjugales plus rapidement que les parents de toutes les autres régions du Canada. Avec le temps, les différences régionales s'atténuent chez les pères et s'accroissent chez les mères.
- Les pères et les mères qui avaient été mariés sont tout aussi susceptibles de former une nouvelle union que les parents séparés après avoir simplement cohabité.
- Les pères avec qui les enfants n'habitent pas et avec qui ils ont seulement des contacts limités sont les plus susceptibles de former de nouvelles relations conjugales, tandis que ceux qui ont la garde exclusive sont les moins susceptibles de le faire.
- Il est beaucoup plus probable que les enfants vivent avec le nouveau conjoint de leur mère qu'avec la nouvelle partenaire de leur père : plus des quatre cinquièmes (84 %) des enfants de l'échantillon vivaient à temps plein avec leur beau-père, tandis que seulement 6 % habitaient avec leur belle-mère.

Demi-frères ou demi-sœurs par alliance ou de sang

- Dans près de la moitié des cas, les parents séparés ont établi une nouvelle relation avec une personne qui avait déjà des enfants d'une union antérieure.
- Puisque les enfants habitent généralement avec leur mère après la séparation, les demi-frères ou demi-sœurs par alliance vivent rarement sous le même toit.
- Bien que les pères forment de nouvelles unions plus rapidement, les mères ont tendance à avoir des bébés dans le cadre de ces nouvelles unions plus vite. Les pères les rattrapent avec le temps, de sorte que neuf années ou plus après la séparation, approximativement 40 % des pères et des mères ayant un nouveau partenaire avaient fondé une deuxième famille.
- Les enfants habitent plus souvent avec leurs demi-frères ou demi-sœurs utérins (même mère) que consanguins (même père).
- Globalement, presque un enfant sur cinq âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997 avait au moins un demi-frère ou une demi-sœur de sang ou par alliance dans son réseau familial.

Puis-je parler à mon père et à ma mère de moi-même et de mes problèmes?

- Les garçons et les filles (de 10 à 15 ans) font plus facilement des confidences à leur mère qu'à leur père, quoique la différence entre les deux parents soit beaucoup plus faible dans le cas des garçons que des filles.
- Indépendamment de la situation familiale, la capacité de se confier aux parents diminue lorsque les enfants entrent dans l'adolescence, mais ce phénomène est moins marqué chez les garçons; la relation entre le père et la fille est particulièrement touchée.
- Dans tous les milieux familiaux où les parents s'étaient séparés, une plus faible proportion d'enfants se sentent en mesure de parler à leurs parents.
- Comparativement aux enfants qui, après la séparation, vivaient avec leur mère mais voyaient leur père fréquemment :
 - les enfants ayant des contacts sporadiques ou inexistantes avec leur père étaient beaucoup *moins* susceptibles de lui faire des confidences et *plus* susceptibles de se confier à leur mère;
 - les enfants vivant en garde partagée se confient beaucoup *plus* souvent autant à leur père qu'à leur mère.

Relation avec la mère, le père et le beau-père

- Les pères biologiques gardent clairement leur statut de pères même s'ils n'habitent pas avec leurs enfants, et même en présence d'un beau-père. En effet, lorsqu'on leur demandait d'identifier la figure paternelle avec qui ils passaient le plus de temps, la vaste majorité des enfants qui vivaient avec une mère seule, et une bonne proportion de ceux qui vivaient avec leur beau-père, ont nommé leur père biologique ou adoptif.
- La plupart des enfants ont une perception très positive de leur relation avec leurs deux parents biologiques. Les différences entre les mères et les pères étaient ténues; la mère obtient une note un peu plus élevée pour ce qui est de comprendre ses enfants, de leur donner de l'affection et d'être en général plus proche d'eux, tandis que les résultats sont à peu près identiques sur le plan de l'« équité », question qui touche peut-être moins que d'autres l'aspect « maternel » des soins parentaux.
- Les enfants ont une meilleure opinion de la qualité de leur relation avec leur père biologique qu'avec leur beau-père. Néanmoins, les rapports avec celui-ci sont vus plus souvent de manière positive que négative : 45 % des enfants qui identifient leur beau-père comme étant la principale figure paternelle dans leur vie ont affirmé qu'ils recevaient « beaucoup » d'affection de sa part, alors que 21 % en recevaient « très peu ».

Répercussions

Peut-être que la contribution la plus importante sur le plan stratégique de l'analyse des parcours familiaux tient au fait qu'elle met en lumière la fluidité et la diversité grandissantes de la vie de famille au Canada. Afin d'éviter le recours à des solutions simplistes face à des situations complexes, il est essentiel de bien comprendre la nature mouvante de la situation familiale après la séparation. Dans bien des cas, par exemple, les dispositions prises lors de la séparation au chapitre de la garde, des droits de visite et de la pension alimentaire devront être modifiées en réponse à l'évolution de la situation conjugale ou parentale du père ou de la mère.

Étant donné que les parents sont plus nombreux à assumer la responsabilité d'enfants issus de plus d'une union, ils doivent aussi de plus en plus souvent répondre aux besoins de tous ces enfants, besoins qui ne sont pas nécessairement compatibles. De même, la question des droits et des responsabilités des beaux-parents s'applique désormais à une proportion croissante de familles. Déjà, la majorité de parents séparés sont confrontés à ces questions : avec un nombre qui ne cesse d'augmenter d'adultes et d'enfants vivant dans une famille qui compte un beau-père ou une belle-mère, ces nouvelles relations risquent de gagner en importance, et non pas le contraire.

INTRODUCTION

Il s'agit ici du troisième de trois rapports qui s'appuient sur l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) en vue d'examiner l'incidence des changements familiaux des parents sur l'environnement familial et le bien-être économique des enfants. Ces rapports examinent le parcours des enfants afin de cerner leurs antécédents familiaux et assimilent ce parcours à un « processus » qui évolue en fonction des décisions prises par le père et la mère dans leur vie conjugale et parentale. De ce point de vue, les parents sont considérés non pas comme une unité, mais bien en tant que deux individus dont les chemins se croisent pendant une période indéterminée, durant laquelle un enfant voit le jour. Le parcours familial de l'enfant dépendra ensuite du fait que les parents continuent de suivre le même chemin ensemble ou non.

Le deuxième rapport suivait les enfants depuis la naissance jusqu'à la transition familiale qu'ils vivent le plus souvent, soit la séparation de leurs parents. Toutefois, la séparation peut bien n'être que le premier d'une série de changements; le parcours familial de l'enfant est donc soumis à des décisions qui sont prises séparément par chaque parent. Dans le présent rapport, nous examinons ce qui se produit dans la vie familiale des enfants lorsque les pères et les mères séparés poursuivent leur vie conjugale et parentale en fondant une nouvelle unité familiale.

Nous avons aussi choisi d'étendre l'étude de l'environnement familial de l'enfant aux personnes qui ne vivent pas nécessairement avec lui. Étant donné le nombre grandissant d'enfants qui passent de moins en moins d'années au sein d'une famille constituée de leurs deux parents biologiques, les proches qui jouent un rôle important dans la vie de l'enfant ne résident pas toujours sous le même toit que lui. L'ELNEJ, une enquête par panel réalisée conjointement par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et Statistique Canada, permet d'adopter cette perspective élargie. La partie rétrospective « Antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » de l'ELNEJ renferme des renseignements détaillés relatifs à la vie conjugale et parentale des deux parents biologiques des enfants, qu'ils habitent ou non dans le même foyer.

Le présent rapport se divise en deux grandes parties. La première traite essentiellement de l'expansion du réseau familial des enfants, et nous estimons la probabilité que ceux-ci aient de nouvelles figures parentales et des demi-frères ou des demi-sœurs de sang ou par alliance lorsque leurs parents séparés poursuivent leur vie familiale. Dans la deuxième, nous rattachons cette information aux perceptions des enfants face aux figures parentales dans leur vie. Certaines sections traitent du parcours familial de ces enfants et se fondent sur des renseignements recueillis auprès de l'échantillon longitudinal d'environ 15 000 enfants qui faisaient partie des deux premiers cycles d'enquête et avaient entre 2 et 13 ans lors du cycle 2 (1996-1997). L'analyse des perceptions des enfants face à leurs « parents » découle des données colligées durant le troisième cycle, soit en 1998-1999, auprès des enfants âgés de 10 à 15 ans qui ont rempli eux-mêmes un questionnaire fait à leur intention.

I EXPANSION DU RÉSEAU FAMILIAL

La séparation et sa conséquence immédiate, soit la vie avec un parent seul, ont reçu beaucoup d'attention ces dernières années. La proportion grandissante de parents et d'enfants qui vivent cette première transition familiale, qui est aussi la plus fréquente, pose un défi pour ceux qui prennent des décisions en matière de politiques sociales. On en connaît toutefois moins sur ce qui se produit ensuite, lorsque le père et la mère séparés poursuivent leur vie conjugale et parentale, c'est-à-dire lorsqu'ils créent une unité familiale différente dans le cadre d'une union avec un nouveau partenaire.

On ne sait pas non plus quels sont les effets de ce processus sur la vie de famille des enfants. Lorsqu'une mère séparée forme une nouvelle union, par exemple, une autre figure parentale et, peut-être, des demi-frères et des demi-sœurs par alliance font leur apparition dans l'univers familial de l'enfant. Il en est de même pour le père séparé. Par la suite, ces nouveaux couples peuvent décider d'avoir un enfant ensemble, ce qui élargit encore davantage l'environnement familial de l'enfant avec la naissance de demi-frères ou de demi-sœurs de sang.

Les transitions qui s'opèrent dans la vie même du parent gardien modifient la composition de l'unité familiale dans laquelle vit l'enfant. Dans la vie du parent avec qui l'enfant n'habite pas, les transitions peuvent exiger une adaptation comparable, car les enfants voient d'autres enfants « prendre leur place » dans le foyer de ce parent. Tous ces changements peuvent aussi se traduire par de nouvelles responsabilités familiales qui ont une incidence sur la relation entre les enfants et le parent non gardien.

En outre, chaque transition familiale peut avoir des répercussions sur d'autres aspects de la vie de l'enfant. En effet, un nouveau partenaire peut impliquer un déménagement, ce qui entraîne parfois un changement d'école et de nouveaux amis pour l'enfant. Chez le parent non gardien, il peut être nécessaire de réorganiser les droits de visite ou d'accepter des contacts moins fréquents. Les obligations familiales additionnelles peuvent en plus inciter le parent avec qui l'enfant ne vit pas à demander une modification de la pension alimentaire pour enfants.

Bien que la société ait reconnu l'importance croissante des belles-familles créées à la suite des nouvelles unions des parents gardiens, on ne saisit pas vraiment à quel point le parcours familial peut devenir complexe pour les enfants dont les parents biologiques ne vivent plus ensemble. Cette complexité est même souvent dissimulée dans la répartition des familles fondées sur des données transversales et restreintes à l'unité familiale dont les membres vivent sous un même toit². Or, il est essentiel de comprendre cette complexité lorsqu'on doit évaluer l'incidence des changements familiaux sur les enfants ou élaborer des politiques publiques qui tiennent véritablement compte des effets de cette expansion de l'environnement familial de l'enfant, notamment en ce qui concerne les droits et les responsabilités des beaux-parents.

² Il est par exemple encore impossible de distinguer les familles comportant un beau-père ou une belle-mère des autres familles biparentales dans le recensement.

Dans la présente partie, nous nous servons des données longitudinales tirées des deux premiers cycles³ de l'ELNEJ en vue d'étudier l'élargissement du réseau familial des enfants lorsque les parents se séparent. Dans un premier temps, nous nous attachons à l'arrivée (et au départ) de nouvelles figures parentales découlant de la formation ou de la rupture de nouvelles unions par les pères et les mères séparés. Nous avons adopté la démarche suivante :

- nous évaluons la fréquence des nouvelles unions des pères et des mères, ainsi que le moment où elles sont formées, au Canada dans son ensemble et dans les différentes régions;
- nous reconstituons le parcours familial des enfants canadiens afin d'illustrer comment chaque transition conjugale dans la vie des mères et des pères séparés engendre un changement familial pour les enfants en élargissant et en diversifiant le parcours que suivent ces derniers depuis leur petite enfance;
- nous montrons comment la complexité des parcours de vie des enfants est étroitement liée aux différents contextes dans lesquels ils sont nés (en dehors d'une union, à l'intérieur d'un mariage ou d'une union de fait);
- nous examinons la façon dont ces nouvelles unions élargissent le réseau des frères et sœurs avec l'arrivée de demi-frères ou de demi-sœurs par alliance (c'est-à-dire les enfants de la nouvelle figure parentale) et la manière dont elles engendrent de nouvelles unités familiales dans lesquelles naissent des demi-frères et des demi-sœurs de sang (dans les deux cas, ces nouveaux frères et sœurs peuvent habiter ou non au sein de la même unité familiale que l'enfant).

DE NOUVELLES UNIONS — DE NOUVELLES FIGURES PARENTALES

Une nouvelle union dans la vie d'un parent séparé signale l'arrivée d'une nouvelle figure « parentale », c'est-à-dire un beau-père ou une belle-mère qui se joint au réseau familial de l'enfant⁴. Chez les enfants dont les parents biologiques se sont séparés avant ou après leur naissance, combien ont vu une nouvelle figure paternelle ou maternelle entrer dans l'univers familial? Dans quelle proportion ont-ils dû s'adapter à une nouvelle figure paternelle *et* à une nouvelle figure maternelle? Pour répondre à ces questions, nous nous servons des renseignements recueillis dans la section relative aux antécédents familiaux et à la garde légale dans l'ELNEJ en ce qui concerne la séparation des parents et la formation de nouvelles unions par les parents séparés. La majeure partie des analyses qui suivent s'applique aux enfants interviewés lors du cycle 2 (1996-1997) qui avaient entre 0 et 13 ans.

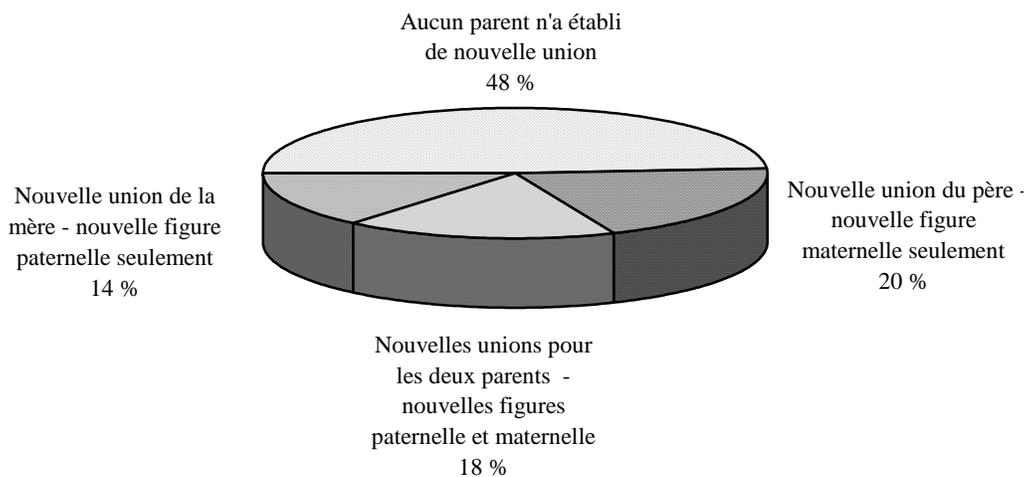
³ À cause de problèmes de données, notre analyse n'a pas pu être étendue au troisième cycle.

⁴ Ces termes sont utilisés indifféremment, en partie pour reconnaître que le nouveau partenaire de la mère ou du père n'est peut être pas perçu ou ne se perçoit peut-être pas comme un « beau-parent ».

Tout d'abord, le graphique 1.1 montre combien il est courant pour les enfants nés à l'extérieur d'une union ou dont les parents se sont séparés⁵ de voir une nouvelle figure parentale apparaître dans leur réseau familial lorsque leur père ou leur mère établit une nouvelle union. Même s'ils avaient en moyenne seulement huit ans, plus de la moitié des enfants (52 %) avaient en effet déjà accueilli au moins une nouvelle figure parentale dans leur environnement familial en 1996-1997, et près d'un enfant sur cinq (18 %) en avait deux. Lorsqu'on tient compte des enfants dont les deux parents avaient de nouveaux partenaires, le tiers (14 % + 18 %) avaient une nouvelle figure paternelle et près des deux cinquièmes (20 % + 18 %), une nouvelle figure maternelle.

Même si elles sont élevées, ces proportions ne traduisent pas l'ampleur du phénomène, car elles conjuguent l'expérience des enfants dont les parents sont séparés, peu importe le moment, parfois dès la naissance de l'enfant. Bien qu'une nouvelle figure parentale ait déjà pu avoir fait partie du milieu familial lors de la séparation et même avoir été la cause de la rupture, l'expansion de l'univers familial de l'enfant se produit avec le temps. Dans la prochaine section, nous nous servirons des techniques basées sur les tables de survie pour estimer avec une plus grande précision la fréquence des nouvelles unions chez les parents séparés ainsi que le moment où ces unions se créent.

Graphique 1.1 Répartition des enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996–1997 dont les parents ne vivaient plus ensemble, selon que la nouvelle union parentale a fait entrer une autre figure parentale dans l'environnement familial, ELNEJ, cycles 1 et 2



⁵ Environ 2 800 enfants âgés de 0 à 13 ans au cycle 2.

Fréquence et moment de l'établissement de nouvelles unions par le père et la mère

Aux cycles 1 et 2, lorsque les parents biologiques vivaient séparés, les parents répondants ont dû préciser si eux-mêmes, ou l'autre parent, avaient un partenaire différent et, le cas échéant, quand cette nouvelle union s'était établie.

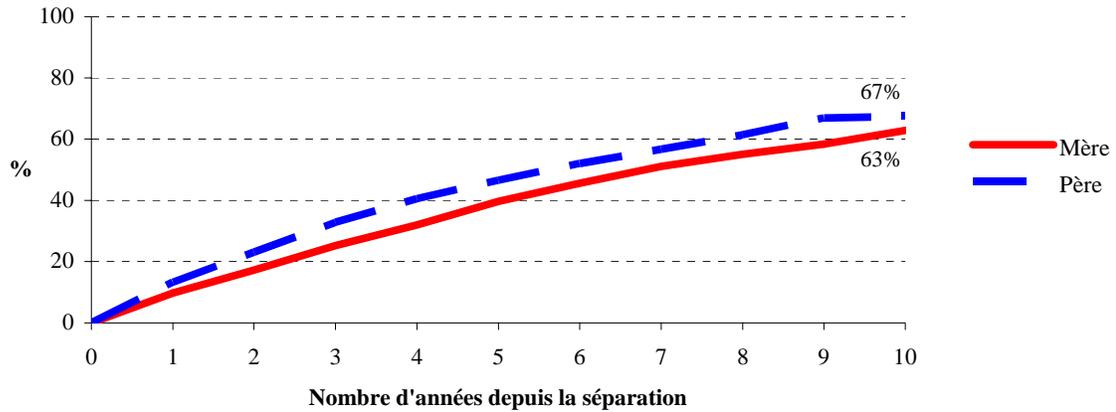
Les mères qui avaient eu leur enfant en dehors d'une union et n'avaient jamais vécu avec le père après la naissance, toutefois, ignoraient souvent la date d'établissement d'une nouvelle union par le père de l'enfant. Étant donné que cette information était essentielle pour calculer les probabilités basées sur les tables de survie, les enfants qui n'avaient jamais habité avec leur père ont été exclus de l'analyse. Ces tables s'appliquent donc seulement aux enfants qui avaient vécu avec leurs deux parents depuis la naissance ou à un moment donné par la suite et dont les parents se sont séparés plus tard.

Les tables s'appuient néanmoins sur un échantillon plus large que celui dont nous nous servons dans les autres analyses de la présente partie (environ 3700 enfants), car la méthode fondée sur les tables de survie permet d'inclure des antécédents incomplets dans les calculs. En conséquence, les renseignements sur tous les enfants (ayant des parents séparés) interviewés dans le cadre du premier cycle, qu'ils aient fait partie ou non de l'enquête au deuxième cycle, ont été pris en considération dans les estimations⁶.

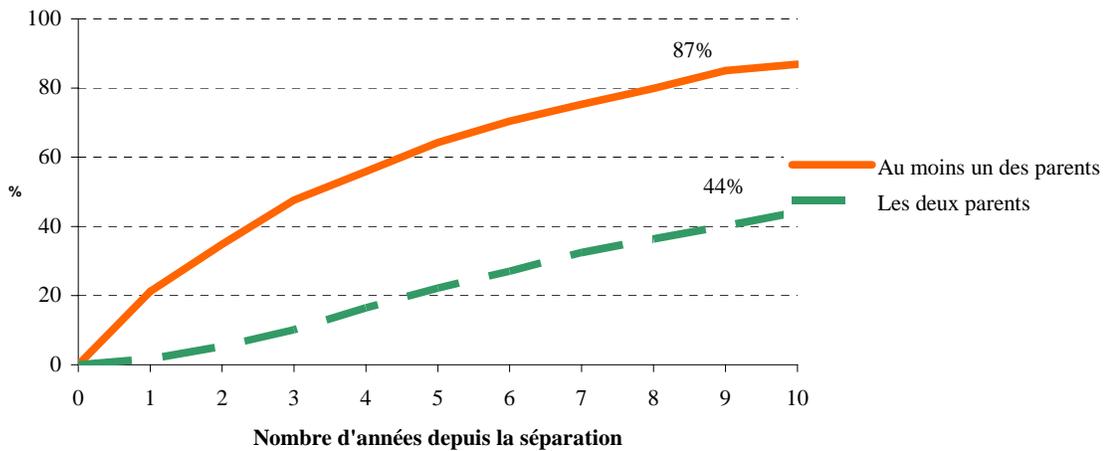
Le graphique 1.2a présente la proportion d'enfants séparés dont le père ou la mère a formé une union avec un partenaire différent; il montre que la probabilité d'établir une nouvelle union s'accroît constamment avec les années qui suivent la séparation. Les pères nouent de nouvelles relations plus facilement que les mères : dans les trois années qui suivent la séparation, le tiers des pères et le quart des mères s'étaient déjà remariés ou avaient commencé à cohabiter avec une personne qui n'est pas le parent de l'enfant. Dix années après la séparation, plus de 63 % des enfants ont vu leur mère s'installer avec un nouveau partenaire, comparativement à 67 % des pères.

⁶ Afin d'abaisser les coûts, nous avons réduit l'échantillon longitudinal de 22 831 enfants (cycle 1) à 16 903 (cycle 2).

Graphique 1.2a Probabilité cumulative que la mère et le père séparés forment de nouvelles unions conjugales, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2 (estimations basées sur les tables de survie)



Graphique 1.2b Probabilité cumulative qu'au moins un des parents séparés forme une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2 (estimations basées sur les tables de survie)



Du point de vue des enfants, l'expansion du réseau familial est encore plus rapide lorsque les pères et les mères sont pris en considération séparément. Le graphique 1.2b fait état de probabilités semblables, montrant cette fois l'arrivée de la première nouvelle figure parentale (ligne pleine) et l'arrivée de la deuxième (ligne pointillée), peu importe que ce soit le nouveau partenaire du père ou de la mère. La ligne pleine nous permet de constater ce qui suit :

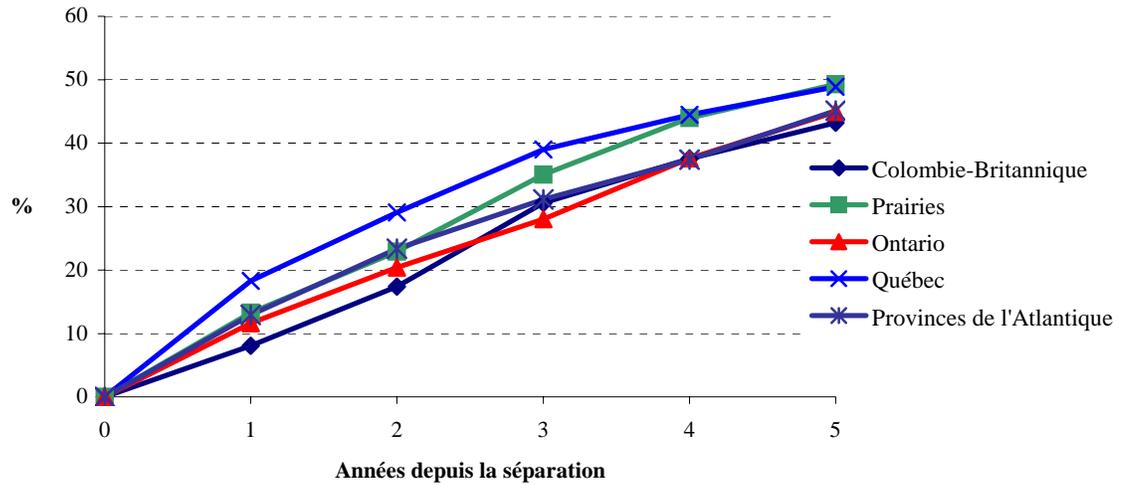
- seulement deux ans après la séparation, plus du tiers des enfants avaient déjà eu au moins une nouvelle figure parentale;
- après cinq ans, les deux tiers avaient une figure paternelle ou maternelle supplémentaire;
- après dix ans, près de 9 enfants sur dix de parents séparés (87 %) avaient un parent qui vivait dans une nouvelle union.

La probabilité que les deux parents se trouvent un nouveau partenaire évolue donc plus graduellement, mais après cinq ans seulement, plus d'un cinquième des enfants de parents séparés ont accueilli dans leur environnement familial une nouvelle figure maternelle et paternelle, et presque la moitié (44 %) d'entre eux après dix ans.

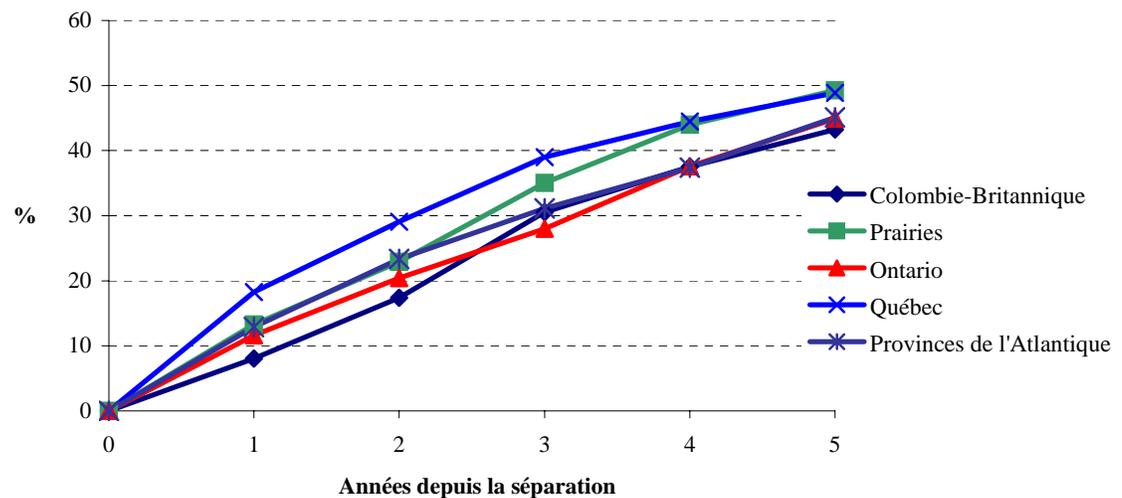
Similarités et différences régionales

Les graphiques 1.3a et 1.3b comparent les mères et les pères séparés dans cinq régions canadiennes sur le plan de la fréquence et du moment de l'établissement de nouvelles unions au cours des cinq premières années suivant la séparation. Les mères et les pères du Québec entraient dans de nouvelles relations plus rapidement que n'importe où ailleurs au Canada. Après seulement une année, par exemple, les parents séparés au Québec étaient deux fois plus susceptibles d'avoir établi une nouvelle union que ceux de la Colombie-Britannique. Après cinq ans, toutefois, ces divergences régionales entre les pères étaient beaucoup moins apparentes : les pères des Prairies, plus particulièrement, étaient tout aussi susceptibles de former une nouvelle union dans les cinq ans que ceux du Québec. Chez les mères, par contre, le fossé s'élargit avec les années : cinq ans après la séparation, presque la moitié des mères séparées du Québec avaient un nouveau partenaire, mais seulement le tiers des mères de l'Ontario et du Canada atlantique avaient fait de même.

Graphique 1.3a Probabilité cumulative que la mère séparée formera une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2 (estimations basées sur les tables de survie)



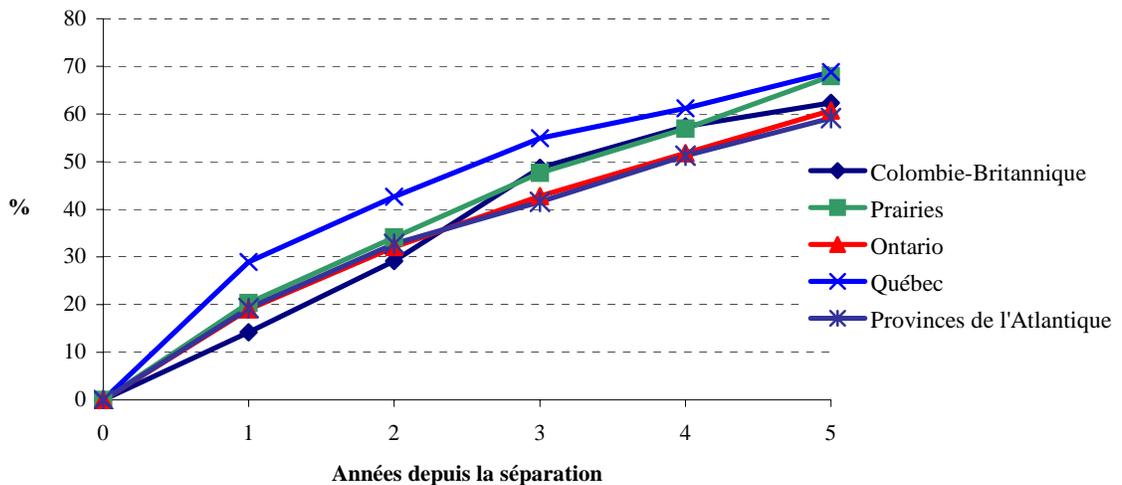
Graphique 1.3b Probabilité cumulative que le père séparé formera une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2 (estimations basées sur les tables de survie)



Dans toutes les régions, les pères se remettent en couple plus rapidement que les mères. Au Québec, l'écart entre les hommes et les femmes a plus ou moins disparu après cinq ans : alors, 47 % des mères et 49 % des pères avaient établi une nouvelle union. L'écart était des plus apparent au Canada atlantique et en Ontario, car dans ces régions, 45 % des pères avaient une nouvelle partenaire après cinq années de séparation, au plus tard, ce qui était le cas pour seulement le tiers des mères.

Ces disparités régionales ont une incidence sur la rapidité avec laquelle les réseaux familiaux des enfants prennent de l'expansion (voir le graphique 1.4). Durant les deux premières années de la séparation, les enfants du Québec étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une autre figure parentale dans leur univers familial que n'importe où ailleurs au Canada. Cette situation s'atténue avec le temps, lorsque les pères des autres régions rattrapent ceux du Québec.

Graphique 1.4 Probabilité cumulative qu'au moins un des parents séparés forme une nouvelle union conjugale, selon le temps écoulé depuis la séparation et la région au Canada, ELNEJ, cycles 1 et 2 (estimations basées sur les tables de survie)



Pourquoi les parents québécois séparés nouent-ils de nouvelles relations plus rapidement que les autres parents séparés au Canada? Selon les recherches, les jeunes mères forment de nouvelles unions plus fréquemment et plus rapidement que les autres femmes lorsqu'elles se séparent. Est-ce que les mères québécoises sont plus jeunes au moment de la séparation qu'ailleurs au Canada ou bien y a-t-il d'autres facteurs qui entrent en jeu? Les disparités découlent-elles de la fréquence beaucoup plus grande au Québec qu'ailleurs du phénomène de cohabitation, par exemple? Dans la prochaine section, nous analysons la séquence des événements afin de faire la lumière sur ces questions.

Établissement d'une nouvelle union : analyse multivariable

Le tableau 1.1 présente les résultats de deux analyses qui explorent le lien entre certains facteurs, d'une part, et la fréquence ainsi que le moment de l'établissement de nouvelles unions conjugales chez les mères séparées (première colonne) et les pères séparés (deuxième colonne), d'autre part. Les rapports de cotes supérieurs à 1 signifient que la variable est associée positivement à la formation d'une nouvelle union; les rapports inférieurs à 1 dénotent un lien négatif. Par exemple, le chiffre correspondant à l'âge de la mère dans la première colonne indique une association négative : plus la mère est âgée au moment de la séparation, *moins* elle est susceptible d'établir une nouvelle relation par la suite.

Tableau 1.1 Incidence de différentes variables sur la probabilité que les parents séparés forment une nouvelle union, Canada, ELNEJ, cycles 1 à 3 (analyse des antécédents^a — rapports de cotes)

Variables	Nouvelle union	
	De la mère	Du père
N	3379	3358
Âge de la mère au moment de la séparation ^b	0,933***	-
Type d'union (mariage)		
Cohabitation	1,037	0,961
Durée de l'union au moment de la séparation^b	1,036**	1,030***
Garde et contacts après la séparation (vit avec la mère/contacts réguliers avec le père)		
Vit avec la mère/contacts irréguliers avec le père	1,183*	1,381***
Vit avec la mère/aucun contact avec le père	1,558***	0,790
Garde partagée	2,277***	1,228
Vit avec le père	1,934**	0,633**
Région (Ontario)		
Provinces de l'Atlantique	1,161	0,946
Québec	1,366***	1,669***
Prairies	1,136	1,251*
Colombie-Britannique	0,940	1,104

^a Rapports de cotes. Coefficients significatifs à : † = 0,1 * = 0,05 ** = 0,01 *** = 0,001

^b On analyse ces variables comme étant « continues » plutôt que d'intégrer chaque élément dans une catégorie distincte.

Les analyses précédentes ont montré que les enfants issus de mariages étaient moins susceptibles de vivre la séparation de leurs parents que les enfants dont les parents étaient conjoints de fait. Les conclusions de nos recherches nous amènent à conclure que cette différence ne persiste pas une fois que les parents se sont séparés : les mères et les pères qui ont été mariés sont tout aussi susceptibles de former de nouvelles unions que les parents qui avaient simplement cohabité. Quant à la durée de l'union, on pourrait s'attendre à ce que plus le père et la mère ont été

ensemble longtemps avant de rompre, plus ils feraient preuve de prudence avant de se lier à un nouveau partenaire. Le contraire semble être le cas, toutefois, car plus l'union était de longue durée, plus les pères et les mères se trouvaient un nouveau partenaire rapidement.

Certains ont affirmé que la présence d'enfants issus d'une union antérieure freinait l'établissement d'une nouvelle union. Nos constatations confirment cet énoncé jusqu'à un certain point, quoique la réalité soit un peu plus compliquée et qu'il se soit pas possible de déterminer la direction de la relation. Par exemple, il est beaucoup plus probable que la mère trouve un nouveau partenaire lorsque les enfants vivent en garde partagée ou sont confiés à la garde du père. Cependant, nous ne savons pas si cette formule de garde a été choisie *parce que* la mère avait déjà établi une nouvelle union ou si elle a été plus en mesure de se trouver un autre partenaire du fait qu'elle n'avait pas les enfants avec elle à temps plein. Chez les mères qui ont la garde de leurs enfants, en revanche, moins les enfants passent de temps avec leur père, plus les mères sont susceptibles d'avoir une nouvelle relation amoureuse. Est-il plus facile pour tous les intéressés d'intégrer une nouvelle figure paternelle à l'unité familiale lorsque le père biologique est moins présent auprès des enfants?

Lorsque les enfants vivent avec leur père à temps plein, il est certain que la formation d'une nouvelle union est plus difficile pour le père séparé. En effet, les pères gardiens sont notablement moins susceptibles de former une nouvelle relation que les autres pères qui demeurent étroitement associés à la vie de leurs enfants après la séparation, mais sans en avoir la garde physique exclusive. Ceux qui ont le plus de chance de nouer de nouvelles relations sont les pères avec qui les enfants ne vivent pas et qui n'ont que des contacts limités avec eux après la séparation; encore une fois, la direction que prend la relation n'est pas claire.

Malheureusement, ces constatations ne nous donnent que peu d'indices sur la raison pour laquelle les mères et les pères séparés du Québec se trouvent de nouveaux partenaires plus souvent et plus rapidement que les autres parents ailleurs au Canada. La persistance de divergences notables entre le Québec et les autres régions du Canada, même une fois que les autres variables ont été contrôlées, nous porte à croire que ni la plus grande incidence du phénomène de la cohabitation au Québec, ni l'âge de la mère à la séparation n'expliquent ce fait.

Les nouvelles unions et l'expansion du parcours familial des enfants

Comme nous l'avons vu, chaque décision prise par un père ou une mère dans son couple engendre une transition dans la vie des enfants. Lorsque les parents se séparent, se réconcilient ou forment une union différente, l'environnement familial change en conséquence. Il s'agit là d'événements qui, lorsqu'on les place en ordre chronologique, permettent de tracer le parcours familial de l'enfant dans son jeune âge.

Afin de mettre en lumière une partie de la diversité et de la complexité de la vie familiale des enfants, nous avons reconstitué le parcours de ceux qui faisaient partie de l'échantillon longitudinal depuis leur naissance jusqu'au deuxième cycle de l'enquête, en 1996-1997, alors que les plus âgés de l'échantillon avaient 13 ans. Puisque les événements qui marquent une vie s'étalent sur plusieurs années, nous avons limité notre analyse aux enfants âgés de 6 ans et plus au cycle 2; nous disposons donc d'un échantillon de près de 9000 enfants ayant entre 6 et 13 ans, avec un âge moyen d'environ 10 ans, en 1996-1997. Les analyses suivantes dressent par

conséquent le tableau du parcours d'enfants canadiens nés durant la deuxième moitié des années 1980 (entre 1983 et 1991).

Le graphique 1.5 illustre le parcours familial le plus courant des enfants issus d'une union, de leur naissance à 1996-1997. Chaque flèche représente une transition : soit que les parents établissaient une nouvelle union conjugale, soit qu'ils en dissolvaient une. Chaque case dénote la présence ou l'absence de nouvelles figures parentales dans le réseau familial de l'enfant par suite de la transition. Ce graphique doit être lu à partir du haut comme suit :

- la première case montre le point de départ de tous les enfants nés au sein d'un couple. À ce moment-là, en 1996-1997, il y avait encore des enfants dont les parents n'avaient jamais été séparés et qui n'avaient donc vécu aucune transition familiale;
- les flèches qui pointent vers le niveau suivant représentent la première transition familiale, habituellement la séparation des parents, et parfois le décès du père ou de la mère. Les enfants qui avaient vécu seulement une transition au moment de l'enquête ne comptaient aucune nouvelle figure parentale dans leur vie;
- quatre types de transitions sont possibles pour les enfants dont les parents se sont séparés : les parents se sont réconciliés, leur père ou leur mère a établi une nouvelle union ou bien un parent est décédé;
- les enfants qui avaient vécu deux transitions entre leur naissance et 1996-1997 pouvaient se retrouver de nouveau avec leurs deux parents, avoir une nouvelle figure maternelle ou paternelle dans leur environnement familial ou n'avoir qu'un seul parent biologique vivant.

Ces parcours se poursuivent vers le bas et s'allongent même lorsque les deux parents trouvent un nouveau partenaire ou qu'une nouvelle union a pris fin. Certains enfants vivent jusqu'à quatre ou cinq transitions.

Au graphique 1.6, nous mettons des chiffres dans les parcours tracés au graphique 1.5 afin de montrer la proportion d'enfants qui empruntent les différentes voies. Chaque case indique le nombre d'enfants (pour 1 000) que avaient entre 6 et 13 ans en 1996-1997, étaient nés d'un couple et avaient suivi un parcours donné jusqu'à cette étape. Au cycle 2, par exemple, 28 enfants (pour 1 000) avaient vécu la séparation de leurs parents qui vivaient chacun avec un nouveau partenaire en 1996-1997; ces enfants avaient vécu trois transitions familiales au moment de l'enquête et leur environnement familial incluait leurs deux parents biologiques plus une figure paternelle et une figure maternelle supplémentaires.

Ce graphique montre ce qui suit :

- la majorité des enfants (778, 77,8 %) avaient vécu de façon continue avec les deux parents biologiques depuis leur naissance jusqu'au moment de l'enquête;
- plus d'un enfant sur cinq (210) nés de parents mariés ou conjoints de fait avaient des parents séparés en 1996-1997;

- seulement le tiers de ces enfants (68) n'avaient vécu aucune autre transition avant l'enquête. Les autres avaient dû passer à travers au moins une autre transition — dans la plupart des cas, l'arrivée d'une nouvelle figure maternelle ou paternelle. Un petit nombre avaient aussi été témoins du départ d'au moins une de ces figures parentales supplémentaires;
- les parents de 24 enfants se sont réconciliés à un moment donné après la séparation initiale, mais quatre s'étaient séparés à nouveau lorsque l'enquête a été réalisée.

Chaque « niveau » du diagramme équivaut au nombre de transitions qu'un enfant avait vécues en 1996-1997. Si l'on additionne les chiffres indiqués à chaque niveau, on obtient le nombre d'enfants (pour 1000) qui étaient déjà passés à travers un nombre donné de transitions au moment de l'enquête. Par exemple, pour 1000 enfants nés au sein d'un couple, 80 (68 + 12) avaient vécu une seule transition, 78 en avaient vécu deux (20+35+20+3) et 64 en avaient vécu trois ou plus. Dans leur ensemble, 22 % des enfants nés au sein d'un couple entre 1983 et 1991 avaient déjà dû traverser au moins une période de transition familiale en 1996-1997. Comme nous le voyons dans la prochaine section, cependant, les parcours familiaux durant l'enfance sont étroitement liés à la situation conjugale des parents lorsque l'enfant est né.

Parcours familiaux et contexte conjugal à la naissance

Le milieu dans lequel les enfants canadiens naissent est de plus en plus diversifié. Plus particulièrement, le mariage a perdu son monopole, de sorte qu'un nombre grandissant d'enfants sont nés de parents qui étaient conjoints de fait ou sont nés tout simplement à l'extérieur d'une union quelconque. Bien que 85 % des enfants les plus âgés au sein de l'ELNEJ (cohortes de 1983-1984) soient nés de parents mariés, c'était le cas de moins de 70 % des enfants plus jeunes (cohortes de 1997-1998 au cycle 3). (*Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, 2004-FCY-6F). Le fait que les enfants soient nés au sein d'un mariage, d'un couple en cohabitation ou à l'extérieur d'une union a une incidence notable sur le parcours familial subséquent de l'enfant. Les conjoints de fait sont plus susceptibles de se séparer que les parents mariés, par exemple, alors que les enfants nés à l'extérieur d'une union évoluent dans un contexte familial tout à fait différent. Dans notre échantillon, 80 % des enfants sont nés de parents mariés, 13 % sont nés de parents qui cohabitaient et 7 % d'un parent seul; dans les sections qui suivent, les renseignements sur les parcours familiaux des enfants sont présentés séparément pour chaque groupe.

Enfants nés d'un parent seul

Dans le fond, les enfants d'une mère célibataire viennent au monde dans un couple de parents déjà « séparés »; ils évoluent dans une famille monoparentale dès leur naissance, ce qui est très différent de vivre la séparation des parents. Pour ces enfants, c'est la *formation*, et non la dissolution d'une union conjugale qui constitue la première transition familiale. Le graphique 1.7 trace les parcours les plus courants suivis par les 7 % d'enfants de notre échantillon nés à l'extérieur d'un couple; on y voit l'incidence du contexte familial sur le parcours de l'enfant.

- Les enfants nés d'un parent seul sont beaucoup plus susceptibles de vivre des changements familiaux que les autres : seulement 16,2 % d'entre eux n'avaient vécu aucune transition familiale.

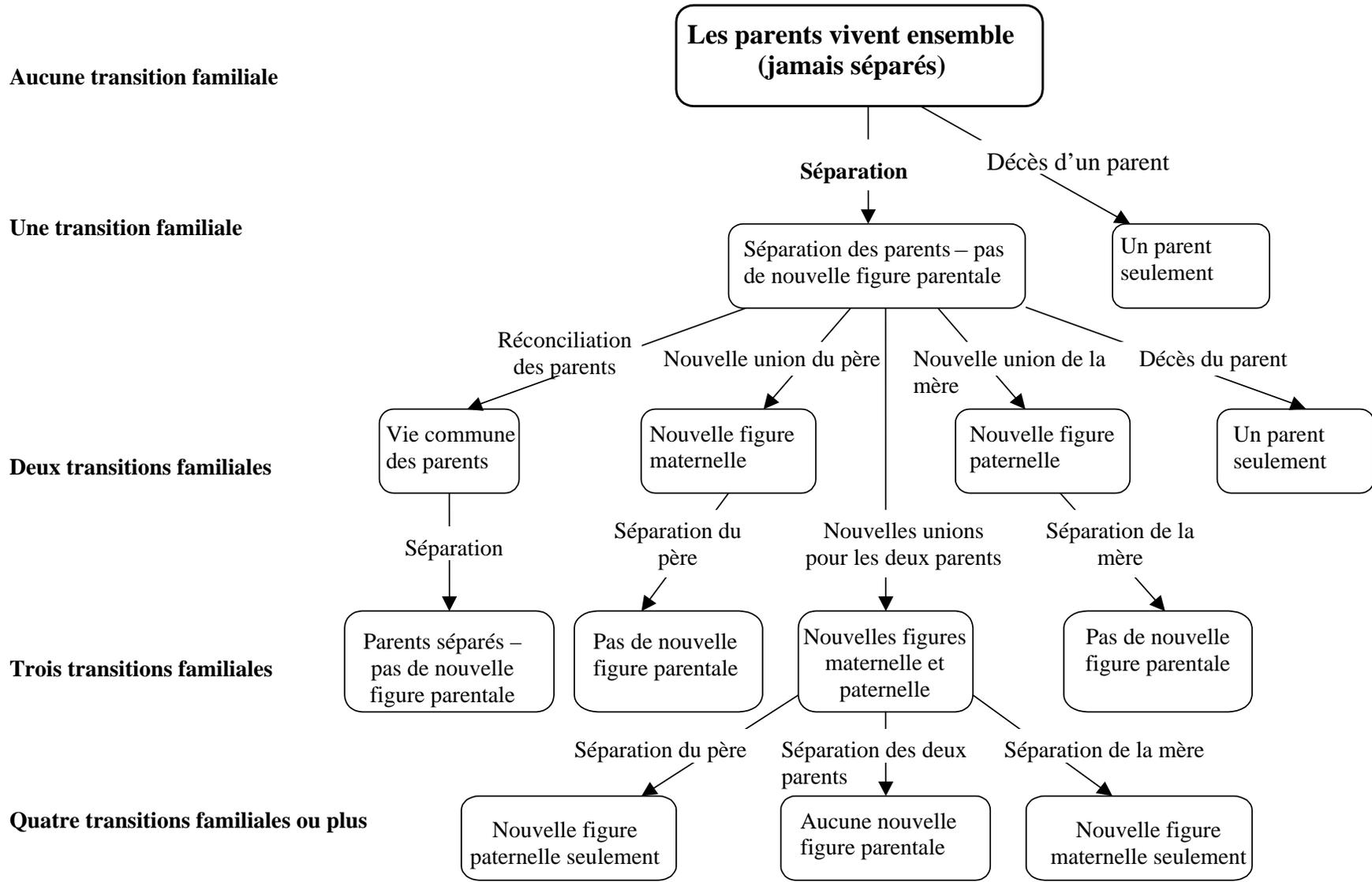
- Les cinq sixièmes de ces enfants (84 %) avaient vécu au moins une transition en 1996-1997 parce que les probabilités que les parents « séparés » forment une union sont supérieures aux risques de séparation chez les couples.
- Les parents qui ne vivent pas ensemble au moment de la naissance de leur enfant sont tout aussi susceptibles de se marier ou de cohabiter que de vivre avec quelqu'un d'autre. À un certain moment, plus de 40 %⁷ des enfants nés dans une famille monoparentale se retrouvaient ensuite dans une famille intacte au sein d'une union formée par leurs parents biologiques.
- Ces unions n'étaient pas particulièrement durables et, au cycle 2, seulement un peu plus de la moitié (225 sur 417) étaient encore intactes. Lorsque les parents se sont séparés, les enfants ont souvent traversé d'autres périodes de transition, soit que les parents se sont réconciliés (30) ou qu'un des parents a formé une union avec un partenaire différent.
- Ces circonstances mises à part, leur parcours ressemble à celui d'autres enfants dont les parents se sont séparés, et il est fort probable que le père, la mère ou les deux parents continueront leur vie conjugale en formant de nouvelles unions et en quittant leurs nouveaux partenaires.

Nombre de transitions familiales

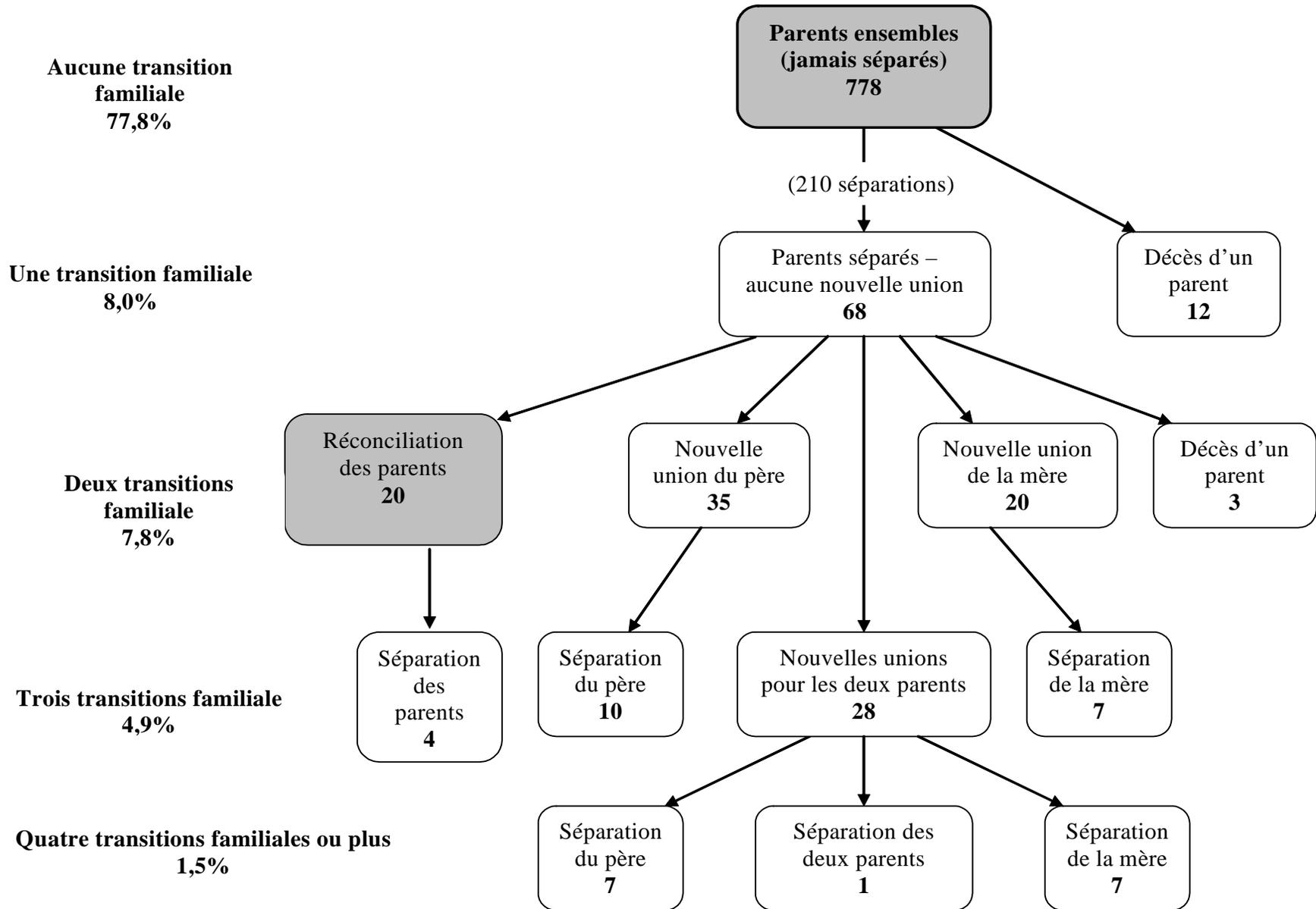
Lorsqu'on compare les enfants nés d'un parent seul et ceux dont les parents étaient mariés ou conjoints de fait sur le plan du nombre de transitions familiales vécues entre la naissance et 1996-1997, le graphique 1.8 montre clairement un lien entre le contexte familial à la naissance et le parcours de l'enfant. Nous avons déjà mentionné la forte proportion d'enfants nés à l'extérieur d'une union qui vivent au moins une transition familiale. Le contraste entre les enfants, selon que leurs parents vivaient ensemble ou étaient mariés, est aussi frappant : la moitié des enfants de l'échantillon dont les parents étaient conjoints de fait avaient traversé au moins une période de changement dans la situation conjugale de leurs parents avant 1996-1997, et le tiers en avaient vécu au moins deux. Chez les enfants dont les parents étaient mariés, les pourcentages étaient de 18 % et 11 % respectivement. De fait, les enfants nés de parents qui cohabitaient passent à chaque niveau environ trois fois plus souvent que les enfants dont les parents étaient liés par le mariage.

⁷ La somme de tous les enfants dont les parents vivaient ensemble en 1996-1997 ou qui avaient vécu ensemble à un certain moment après leur naissance puis se sont séparés est la suivante : $225+43+30+33+44+42=417/100=42\%$.

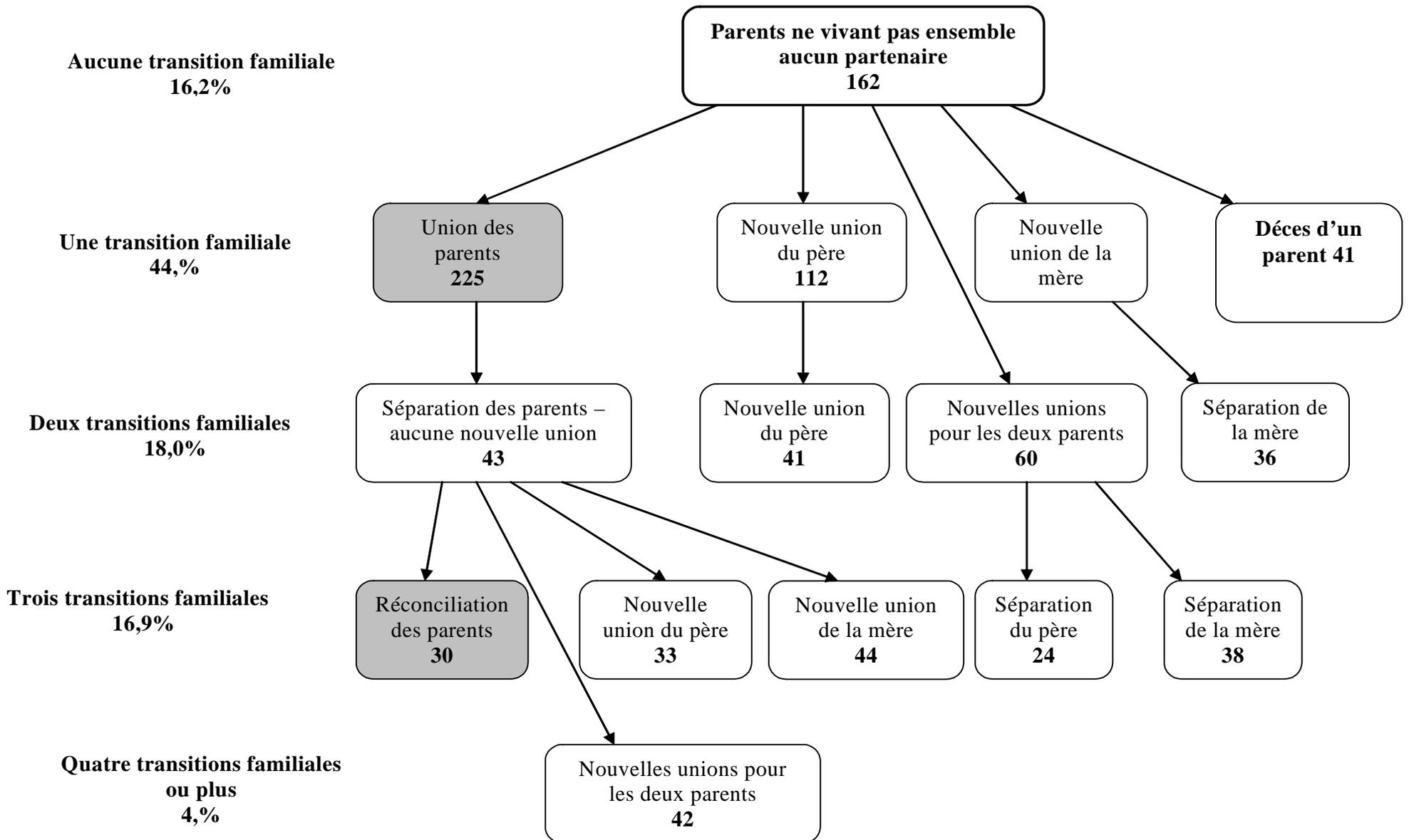
Graphique 1.5 Parcours familial depuis la naissance pour les enfants dont les parents vivaient ensemble (mariés ou non) à leur naissance, ELNEJ, cycles 1 et 2



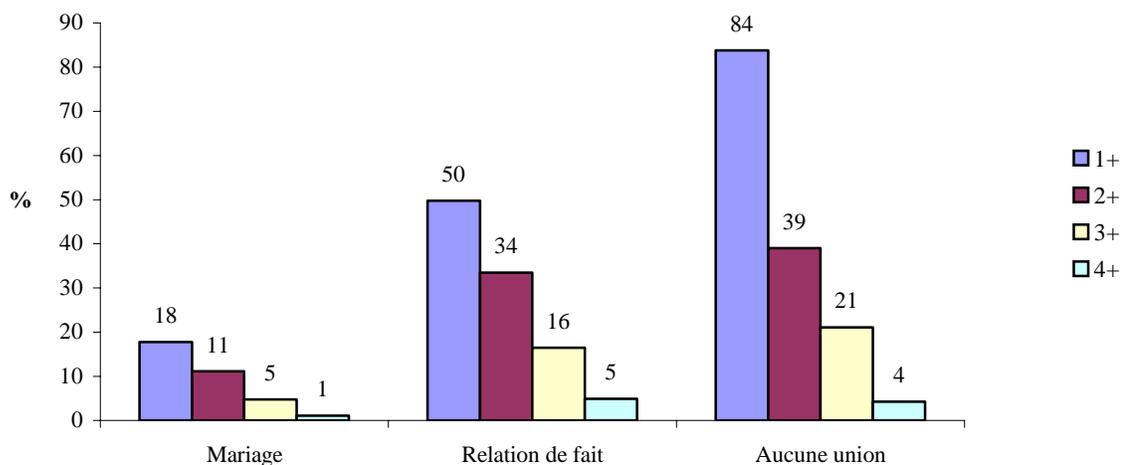
Graphique 1.6 Parcours familial depuis la naissance et environnement familial en 1996-1997 pour 1000 enfants âgés de 6 à 13 ans dont les parents vivaient ensemble (mariés ou non) à la naissance de l'enfant, ELNEJ, cycles 1 et 2



Graphique 1.7 Parcours familial depuis la naissance et environnement familial en 1996-1997 pour 1000 enfants âgés de 6 à 13 ans dont les parents ne vivaient pas ensemble à la naissance de l'enfant, ELNEJ, cycles 1 et 2



Graphique 1.8 Répartition des enfants âgés de 6 à 13 ans, selon le nombre de transitions familiales entre la naissance et 1996-1997, d'après le contexte familial à la naissance, ELNEJ, cycles 1 et 2



Qu'est-ce que ça veut dire pour l'ensemble des enfants? Le tableau 1.2 présente la totalité de l'échantillon (enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997) selon l'état matrimonial de leurs parents à leur naissance et le fait qu'ils aient vécu ou non une transition familiale. Globalement, plus du quart des enfants (26,7 %) avaient vécu au moins une transition familiale entre la naissance et 1996-1997. Presque les deux tiers (65,7 %) de ces cohortes avaient eu une enfance « traditionnelle », puisqu'ils étaient nés au sein d'un couple marié avec qui ils avaient vécu au moins jusqu'au moment de l'entrevue en 1996-1997. Il s'agit de dix fois la proportion d'enfants nés de conjoints de fait et élevés par eux (6,4 %).

Tableau 1.2 Répartition des enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997, selon les transitions familiales vécues depuis la naissance et l'état matrimonial de leurs parents, ELNEJ^a

Transitions familiales entre la naissance et 1996-1997	État matrimonial des parents à la naissance de l'enfant ^b			Total
	Mariés	Conjoints de fait	Mère monoparentale	
	%	%	%	%
Aucune transition	65,7	6,4	1,2	73,3
Au moins une transition	14,3	6,4	6,0	26,7
Total	80,0	12,8	7,2	100,0

^a Échantillon longitudinal des cycles 1 et 2.

^b Parents biologiques ou adoptifs.

Pour les enfants nés dans les années 1980, par conséquent, le fait d’avoir des parents mariés se traduisait par un risque moindre de changements familiaux : en tout, les 20 % d’enfants de ces cohortes nés en dehors du mariage représentent près de la moitié des enfants qui ont connu une quelconque forme de transition familiale. Néanmoins, parce que quatre enfants sur cinq dans les cohortes 1983-1991 sont nés d’un couple marié, les séparations (14,3 %) étaient plus courantes dans l’ensemble de la population que chez les conjoints de fait (6,4 %). Cette situation pourra changer dans les années qui viennent au fur et à mesure qu’évoluera le contexte dans lequel naissent les enfants canadiens. La proportion de naissances à l’extérieur du mariage a en effet grimpé notablement dans les années 1990 : en 1997-1998, presque le tiers des enfants sont nés de parents non mariés (22 % des conjoints habitaient ensemble et 10 % des enfants sont nés en dehors d’une union quelconque), les taux étant particulièrement élevés dans l’Est du Canada et au Québec, à 39 % et 55 % respectivement (*Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l’Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*). Si les liens entre le milieu familial à la naissance et le parcours familial de l’enfant se maintiennent, cette évolution signifie que la proportion d’enfants suivant ces parcours complexes augmentera.

Quel genre de transition?

Il est possible de calculer la fréquence d’un *type* particulier de transition à partir des chiffres donnés aux graphiques 1.6 ou 1.7 en additionnant le nombre d’enfants ayant suivi un parcours donné. Par exemple, au graphique 1.6, le nombre total d’enfants dont la mère a établi une nouvelle union après sa séparation du père équivaut à 70/1000 et inclut les enfants dont la mère a trouvé un nouveau partenaire et est restée avec lui (20), ceux dont la mère s’est à nouveau séparée (7), ceux dont les deux parents ont formé de nouvelles unions qui sont restées intactes (28) et ceux dont le père (7), la mère (7) ou les deux parents (1) se sont séparés de leur nouveau partenaire.

Tableau 1.3a Pourcentage d’enfants (âgés de 6 à 13 ans en 1996–1997) qui ont vécu différents types de transitions familiales, selon le genre d’union de leurs parents à la naissance, ELNEJ^a

Type de transition familiale	Mariage		Union de fait		Total
	%	De parents séparés %	%	De parents séparés %	
Séparation des parents	17		48		21
• réconciliation des parents	2	11	6	13	2
Nouvelle union de la mère	6	33	17	35	7
• fin de l’union de la mère	1	5	6	12	2
Nouvelle union du père	7	42	20	41	9
• fin de l’union du père	1	8	5	11	2

^a Échantillon longitudinal des cycles 1 et 2.

Les proportions d’enfants qui vivent les six transitions les plus courantes ont été illustrées de cette façon; elles sont présentées au tableau 1.3a pour les enfants nés au sein d’une union et au tableau 1.3b pour ceux qui n’avaient qu’un parent seul. Dans l’ensemble, les parents de plus d’un

enfant sur cinq (21 %) né au sein d'une union quelconque s'étaient séparés à un moment donné avant 1996-1997. On peut donc formuler les commentaires suivants au sujet des enfants dont les parents sont séparés :

- un de ces enfants sur dix a vu ses parents revenir ensemble à un moment donné (pas toujours de façon permanente);
- le tiers de ces enfants a connu une nouvelle figure paternelle parce que leur mère a formé une union avec un partenaire différent;
- plus de 40 % ont accueilli une nouvelle figure maternelle, leur père ayant trouvé une autre partenaire;
- certains enfants avaient déjà vécu une autre séparation en 1996-1997. Un enfant sur dix avait assisté à la fin de la nouvelle relation de sa mère, et tout autant dans le cas de la nouvelle union du père.

La séparation était beaucoup plus fréquente chez les parents qui avaient cohabité (48 %) que chez ceux qui s'étaient mariés (17 %). La proportion d'enfants dont la mère (17 % par rapport à 6 %) ou le père (20 % par rapport à 7 %) avait formé une nouvelle union était également plus élevée. Cependant, ce qui distingue réellement les parents qui cohabitent de ceux qui se marient est leur tendance à se séparer. Près de trois fois plus d'enfants, en pourcentage, nés de parents conjoints de fait ont vu apparaître des figures parentales supplémentaires à la suite d'une nouvelle union de leur père ou de leur mère, conséquence directe de la proportion plus élevée d'enfants dont les parents s'étaient séparés. Après la séparation, comme le montrent les chiffres en italiques du tableau 1.3a, les mères et les pères qui avaient été mariés sont aussi susceptibles d'établir une nouvelle relation que les parents qui avaient été conjoints de fait. Dans les deux cas, environ le tiers des mères séparées et juste un peu plus de 40 % des pères séparés s'étaient trouvés un nouveau partenaire. Une fois formées, ces unions subséquentes étaient toutefois également moins durables chez les parents qui vivaient ensemble que chez les parents qui étaient mariés à la naissance de l'enfant.

Tableau 1.3b Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996–1997 nés d'une mère seule, qui avaient déjà vécu en 1996-1997 différents types de transitions familiales, ELNEJ^a

Type de transition familiale	Nés d'une mère monoparentale %
Mariage ou début de la cohabitation des parents	42
• séparation des parents	19
Nouvelle union de la mère	31
• fin de l'union de la mère	7
Nouvelle union du père	35
• fin de l'union du père	6

^a Échantillon longitudinal des cycles 1 et 2.

Chez les enfants nés à l'extérieur d'une union, le cheminement était plutôt différent. Comme l'indique le tableau 1.3b, un enfant né d'une mère vivant seule ne grandira pas nécessairement dans une famille monoparentale.

- Plus de 40 % de ces enfants passent un certain temps au sein d'une famille intacte lorsque leurs parents biologiques décident de cohabiter; cependant, près de la moitié de ceux dont les parents s'étaient réconciliés (19 %), avaient aussi vécu la rupture de cette union.
- Les mères de près du tiers (31 %) de ces enfants avaient formé une union avec une personne autre que le père de l'enfant; près du quart de ces unions avait déjà pris fin (7 %).
- Une proportion encore plus grande de pères (35 %) avaient établi une union avec une personne autre que la mère de l'enfant; les cinq sixièmes de ces unions étaient toujours intactes au moment de l'enquête.

Même type de famille, parcours familial différent

Enfin, les diagrammes illustrant le parcours familial des enfants mettent en lumière une autre caractéristique importante, soit que des parcours différents peuvent mener à une situation familiale donnée à un moment particulier. Les quatre cases ombrées aux graphiques 1.6 et 1.7 représentent chacune un groupe d'enfants qui vivaient avec leurs deux parents biologiques en 1996-1997. Le parcours ayant mené à chaque situation révèle un cheminement différent jusqu'à l'établissement d'une famille intacte : a) les parents étaient ensemble depuis la naissance; b) ils étaient ensemble à la naissance, se sont séparés, puis se sont réconciliés; c) ils ont formé une union après la naissance de l'enfant; d) ils ont formé une union après la naissance de l'enfant, se sont séparés puis sont revenus ensemble. Les enfants qui, à un moment donné, vivent dans une famille intacte peuvent également avoir déjà évolué au sein d'une famille monoparentale.

Dans le domaine de la recherche sur les questions familiales, il est important de comprendre ces distinctions et de prendre en considération le parcours ayant mené à une structure familiale donnée. Les travaux relatifs aux effets du changement familial sur les enfants, par exemple, ont généralement traité les familles dirigées par une femme seule comme un groupe homogène. Or, la vie d'un enfant élevé par une mère seule dès la naissance n'a pas grand-chose à voir avec celle d'un enfant qui se retrouve seul avec sa mère après la séparation de ses parents. De même, la vie au sein d'une belle-famille variera considérablement en fonction des événements qui ont précédé; les enfants nés en dehors d'une union et qui vivent avec un beau-père depuis leur petite enfance auront une existence très différente de ceux qui se retrouvent avec un beau-père plus tard dans leur vie, après avoir passé un certain temps dans une famille intacte.

Bien que ces diagrammes montrent la nature diversifiée et complexe de la vie de famille d'aujourd'hui, ils constituent néanmoins une simplification de la réalité, car ils ne tiennent compte que des transitions qui font suite aux décisions des parents relatives à leur vie *conjugale*; la diversité est encore plus grande lorsqu'on tient compte de l'évolution du réseau des frères et des sœurs.

DE NOUVELLES UNIONS — DE NOUVEAUX FRÈRES ET SŒURS

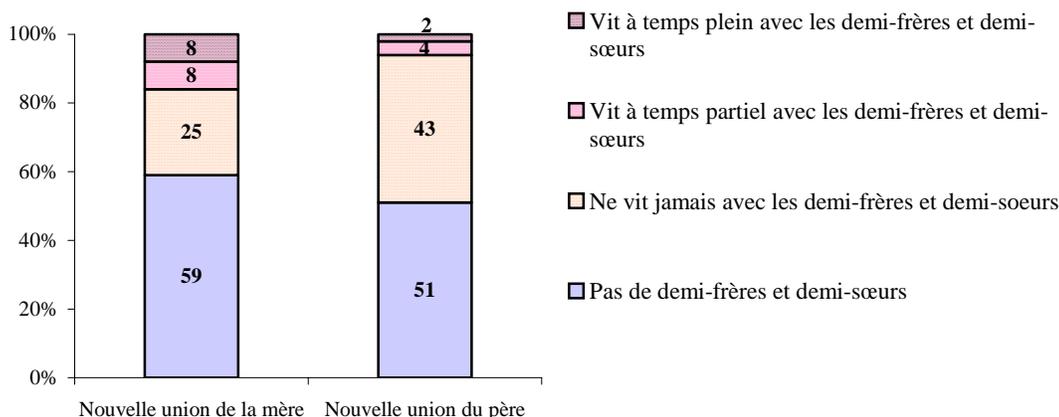
Lorsque des parents séparés établissent de nouvelles relations conjugales, ils peuvent faire entrer plus qu'une figure parentale supplémentaire dans l'univers familial de leurs enfants. En effet, les nouveaux partenaires peuvent être eux-mêmes séparés et avoir des enfants issus d'une union précédente; ces demi-frères et demi-sœurs « par alliance » élargissent davantage le réseau familial de l'enfant. Par la suite, des demi-frères et demi-sœurs de sang s'ajoutent lorsque les nouveaux couples décident d'avoir des enfants ensemble. Dans la section qui suit, nous examinons l'élargissement du réseau des frères et sœurs au moyen de données recueillies auprès de tous les enfants de l'échantillon du cycle 2 dont le père ou la mère a formé une union avec une personne qui n'est pas l'autre parent adoptif ou biologique de l'enfant⁸.

La vie avec des beaux-parents et leurs enfants

Les modèles de vie commune constituent une caractéristique intéressante des relations avec une belle-famille et découlent directement de la tendance des enfants de continuer à vivre avec leur mère lorsque les parents se séparent. Tout d'abord, les enfants sont beaucoup plus susceptibles de vivre avec le nouveau partenaire de leur mère qu'avec la nouvelle conjointe de leur père. Dans notre échantillon, par exemple, 84 % des enfants vivaient à temps plein avec leur beau-père, mais seulement 6 % résidaient au même endroit que leur belle-mère; de fait, moins de 15 % des enfants habitaient sous le même toit que la nouvelle partenaire de leur père, que ce soit même à temps partiel. Ensuite, les demi-frères et demi-sœurs par alliance partagent rarement le même foyer. C'est seulement si *les deux* partenaires dans le nouveau couple ont la garde exclusive de leurs enfants issus d'unions antérieures que ces demi-frères et demi-sœurs sont intégrés à une même unité familiale à temps plein. Ils vivent sous le même toit à temps partiel lorsque les deux partenaires ont au moins la garde partagée. En général, les enfants entrent en contact avec les enfants de leur beau-père seulement lorsque ceux-ci viennent lui rendre visite; en revanche, ils ont des contacts avec les enfants de leur belle-mère seulement lorsqu'ils rendent visite à leur père.

⁸ Taille de l'échantillon (après exclusion des données manquantes) : 1 304 enfants dont le père avait formé une nouvelle union et 1 120 enfants dont la mère avait fait de même.

Graphique 1.9 Proportion d'enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996–1997 dont la mère ou le père a formé une nouvelle union, selon l'existence de demi-frères ou de demi-sœurs par alliance et selon qu'ils vivent avec ces derniers à temps plein ou à temps partiel, ELNEJ, cycles 1 et 2



Le graphique 1.9 donne la répartition des enfants dont le père ou la mère a formé une nouvelle union selon que la nouvelle figure parentale avait des enfants d'une union précédente et selon que les enfants vivent sous le même toit que leurs demi-frères ou demi-sœurs. Dans l'ensemble, près de la moitié des nouvelles relations établies par des parents séparés l'ont été avec des partenaires qui avaient déjà des enfants : seulement 59 % des nouvelles unions des mères et 51 % des nouvelles relations des pères n'ont pas fait entrer de demi-sœurs et de demi-frères dans le réseau familial. Seuls 8 % des enfants dont la mère a trouvé un nouveau partenaire vivaient à temps plein avec leur beau-père et ses enfants, tandis que seulement 2 % de ceux dont le père avait une nouvelle partenaire vivaient avec leur belle-mère et ses enfants à elle. Bien que les enfants n'habitent pas souvent au même endroit que leurs demi-frères et demi-sœurs par alliance, ils semblent néanmoins partager plus souvent leur foyer avec les enfants de leurs beaux-pères qu'avec ceux de leur belle-mère.

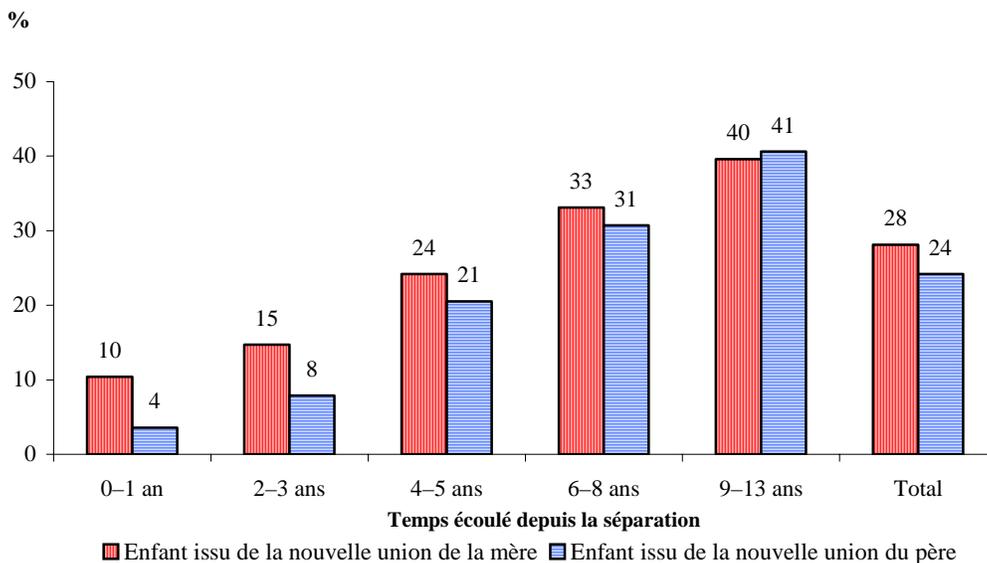
Environ les deux cinquièmes des enfants dont le beau-père avait déjà des enfants vivaient avec ces derniers, du moins à temps partiel; cette proportion était beaucoup moins élevée dans le cas des demi-frères et des demi-sœurs par alliance qui provenaient de la nouvelle union de leur père.

Demi-frères et demi-sœurs de sang

Un autre événement, qui se produit plus tard, peut aussi avoir un effet sur la relation d'un enfant avec son père et sa mère : l'arrivée dans sa vie d'un demi-frère ou d'une demi-sœur de sang, lorsqu'un de ses parents a un enfant avec un nouveau partenaire. Ce phénomène est relativement courant : en 1996-1997, 28 % des mères et 24 % des pères avaient eu des enfants avec leurs nouveaux partenaires. De toute évidence, puisque cet événement suit l'arrivée d'un beau-parent, les probabilités d'avoir un demi-frère ou une demi-sœur de sang s'accroissent selon le nombre d'années écoulées depuis la séparation. Le graphique 1.10 présente la proportion des nouvelles

unions (celle des mères et des pères) dans lesquelles il y a une naissance, selon le temps écoulé depuis la séparation. Il comprend seulement les enfants dont les parents se sont séparés à un moment donné; les enfants nés d'une mère seule qui n'ont jamais vécu avec leur père biologique sont donc exclus.

Graphique 1.10 Proportion d'enfants dont le père ou la mère a formé une nouvelle union après la séparation et eu un enfant avec le nouveau partenaire, selon le temps écoulé depuis la séparation, ELNEJ, cycles 1 et 2



Bien que les pères se remettent en couple plus rapidement que les mères, ces dernières ont tendance à avoir des bébés plus tôt : en effet, deux à trois ans après la séparation, 15 % des mères qui avaient un nouveau partenaire avaient eu un enfant, comparativement à 8 % des pères seulement. Les hommes les rattrapent graduellement, de sorte que neuf ans ou plus après la séparation, à peu près 40 % des pères et des mères qui avaient formé une nouvelle union avaient aussi fondé une deuxième famille.

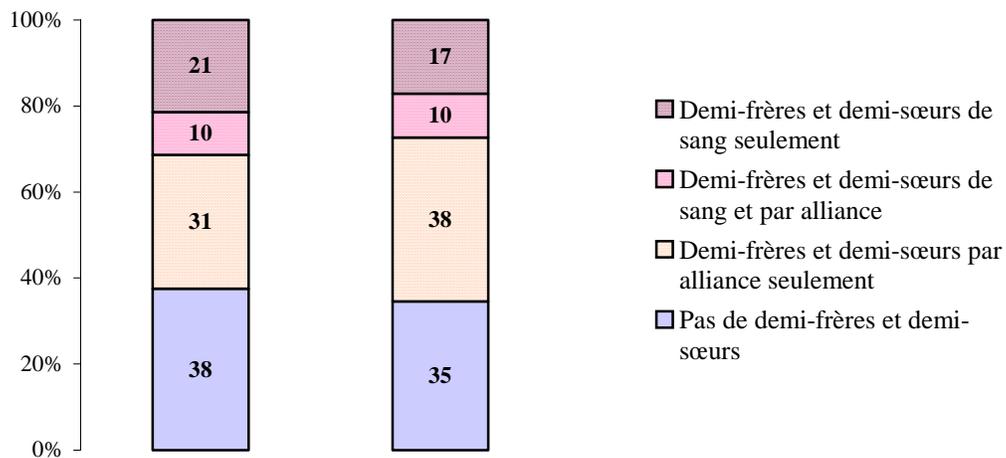
L'arrivée rapide de bébés dans les nouvelles unions des mères ne peut s'expliquer entièrement par le fait que le cycle de fertilité des femmes prend généralement fin avant celui des hommes. Les recherches montrent en effet qu'un des facteurs déterminants de la fertilité des familles comptant un beau-père est l'âge du plus jeune enfant de la mère au début de la nouvelle union (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2001). Il est possible que les mères, qui vivent habituellement avec leurs enfants après la séparation, préfèrent avoir un autre enfant sans délai afin de réduire au maximum la différence d'âge entre les frères et sœurs. Pour les pères, cet élément s'avère en général une préoccupation moindre, car leurs enfants issus d'unions différentes sont moins susceptibles de faire partie de la même famille au quotidien.

La réaction positive ou négative des enfants dépendra largement de la manière dont l'arrivée d'un demi-frère ou d'une demi-sœur de sang se répercute sur leurs relations avec leurs parents. Encore une fois, on pourrait s'attendre à ce que ces adaptations soient plus ardues lorsque le père a un autre enfant : le temps et l'argent consacrés au nouveau bébé le seront alors habituellement dans un foyer différent de celui où vivent les premiers enfants.

Demi-frères et demi-sœurs par alliance et de sang

Pour certains enfants, une nouvelle figure parentale entraîne l'élargissement du milieu familial pour inclure à la fois des demi-frères et des demi-sœurs de sang **et** par alliance. Le graphique 1.11 montre comment le réseau des frères et des sœurs s'est constitué pour les enfants qui ont dû accueillir une nouvelle figure paternelle ou maternelle. Plus de 60 % des enfants dont la mère a établi une nouvelle union et près des deux tiers de ceux dont le père a fait de même ont vu leur réseau de frères et sœurs s'étendre avec l'arrivée de demi-frères et de demi-sœurs par alliance ou de sang ou, pour un enfant sur dix, des deux. Bien que les demi-frères et demi-sœurs par alliance représentent la majorité des nouveaux venus, au fur et à mesure que les enfants avancent dans leur parcours de vie et que les parents ont davantage de temps pour fonder une nouvelle famille, la proportion d'enfants ayant des demi-frères et des demi-sœurs de sang plus jeunes dépassera le pourcentage de ceux qui ont des demi-frères et des demi-sœurs par alliance.

Graphique 1.11 Proportion d'enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997 dont le père ou la mère a formé une nouvelle union, selon la présence de demi-frères ou de demi-sœurs de sang ou par alliance dans le réseau familial, ELNEJ, cycles 1 et 2



Réseau étendu de frères et de sœurs

Du point de vue de l'enfant dont la mère ou le père séparé a des enfants au sein d'une nouvelle union, les demi-frères et demi-sœurs de sang sont, par définition, plus jeunes. Par contre, pour l'enfant issu de cette nouvelle union, les demi-frères et demi-sœurs de sang sont plus âgés. En d'autres termes, un enfant peut avoir des demi-frères et des demi-sœurs de sang de deux façons : a) il peut avoir des demi-frères et des demi-sœurs de sang plus jeunes lorsque sa mère ou son père biologique a un enfant dans le cadre d'une nouvelle relation; b) il peut avoir des demi-frères et des demi-sœurs de sang plus âgés lorsqu'il naît dans une belle-famille — c'est-à-dire que son père ou sa mère avait déjà des enfants d'une union précédente. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pris en considération que l'arrivée de demi-frères et de demi-sœurs de sang plus jeunes dans le réseau familial. Néanmoins, comme nous l'avons mentionné dans un rapport précédent (*Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 2004-FCY-6F*), 13 % des enfants qui faisaient partie de la cohorte longitudinale de l'ELNEJ sont nés dans la deuxième famille d'au moins un des deux parents; cela signifie qu'ils avaient des demi-frères et demi-sœurs de sang dès leur naissance.

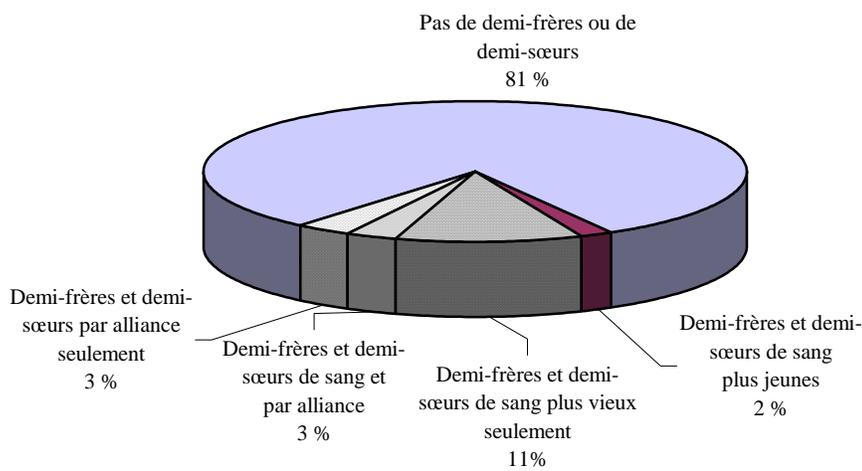
Pour l'ensemble des enfants qui étaient âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997, près d'un sur dix avait des demi-frères et des demi-sœurs de sang par sa mère et presque la même proportion du côté de son père. Dans les deux cas, environ le tiers des demi-frères et des demi-sœurs de sang était plus jeune et les deux tiers, plus âgés, une fois encore à cause du jeune âge des enfants de cet échantillon. Au fur et à mesure que les années passent, bien d'autres enfants auront des nouveaux demi-frères et demi-sœurs de sang plus jeunes, lorsque les parents biologiques se sépareront et fonderont de nouvelles familles. Il est très rare qu'un enfant ait des demi-frères et des demi-sœurs de sang à la fois plus âgés et plus jeunes. C'est ce qui se produit lorsqu'un ou l'autre parent a des enfants dans trois familles distinctes ou qu'un parent a des enfants d'une union précédente et que l'autre a des enfants dans une union subséquente.

Dans le réseau étendu des frères et sœurs, par conséquent, les enfants peuvent avoir des demi-frères et des demi-sœurs de sang ou par alliance qui sont plus jeunes ou plus vieux qu'eux. Contrairement aux demi-frères et aux demi-sœurs de sang, qui font toujours « partie de la famille » indépendamment des décisions conjugales prises par les parents, les demi-frères et les demi-sœurs par alliance peuvent ne faire que temporairement partie du réseau étendu des frères et des sœurs de l'enfant; en effet, lorsqu'un père ou une mère se sépare de son nouveau partenaire, les enfants de celui-ci sont susceptibles de quitter le milieu familial avec leur parent. Le graphique 1.12 donne la répartition de l'échantillon des enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997 en fonction du réseau de demi-frères et de demi-sœurs de sang et par alliance; l'information correspond aux enfants qui ont eu des demi-frères et des demi-sœurs par alliance à un moment donné et n'implique pas nécessairement qu'ils étaient encore présents dans le milieu familial en 1996-1997.

- Dans l'ensemble, près d'un enfant sur cinq avait eu au moins un demi-frère ou une demi-sœur de sang ou par alliance.
- Les enfants nés dans une belle-famille (c'est-à-dire une famille qui comptait déjà des demi-frères et des demi-sœurs de sang plus âgés) représentent la plus vaste proportion d'enfants ayant un réseau étendu de frères et de sœurs.

- Seulement 3 % des enfants avaient à la fois des demi-frères et de demi-sœurs de sang et par alliance.

Graphique 1.12 Répartition des enfants âgés de 0 à 13 ans en 1996-1997, selon que des demi-frères et des demi-sœurs de sang ou par alliance font partie du réseau familial, ELNEJ



CONCLUSION

La séparation n'est souvent que le premier d'une série de changements qui touchent les enfants, ceux-ci poursuivant la relation avec leurs parents biologiques même après la séparation. Il s'agit simplement du début d'un processus qui amène généralement un élargissement rapide du milieu familial de l'enfant avec l'arrivée de nouveaux « parents » et de demi-frères ou de demi-sœurs par alliance et de sang. Les diagrammes mettent en lumière la diversité des parcours et des milieux familiaux avec lesquels doivent composer un nombre de plus en plus grand d'enfants dont les parents biologiques vivent séparément.

Même si la majorité des enfants de notre échantillon n'avaient pas encore atteint l'âge de 10 ans, plus d'un quart d'entre eux avaient déjà vécu au moins une transition et un sur cinq avait un demi-frère ou une demi-sœur. Au fur et à mesure que les années passent et qu'un nombre croissant de parents se séparent et forment de nouvelles unions, ces parcours de vie complexes deviendront plus fréquents et de plus en plus variés.

L'une de raisons qui explique pourquoi les parcours de vie sont si complexes : une fois que les parents se séparent, la famille peut s'étendre dans deux directions. Bien que certains parents non gardiens perdent tout contact avec leurs enfants, la majorité continuent de jouer un rôle de premier plan dans leur vie.

Il est donc important de ne pas limiter l'analyse des changements familiaux et de leur effet sur les enfants au groupe de personnes qui vivent sous un même toit. Les enfants sont susceptibles de sentir les répercussions de l'arrivée de nouveaux membres dans la vie de leur parent, qu'ils vivent avec lui ou non. Bien qu'ils habitent rarement avec les enfants de leur belle-mère, ceux-ci ont une influence. Les enfants peuvent être tout aussi touchés par les enfants qui vivent chez le père non gardien que par les demi-frères et demi-sœurs par alliance avec qui ils habitent — tant sur le plan émotif qu'à l'égard du temps et de l'argent que leur père doit consacrer à sa nouvelle famille.

L'apport sans doute le plus notable de ces analyses du point de vue stratégique consiste à mettre en relief la fluidité et la diversité de la vie de famille. Il est essentiel de bien comprendre la nature mouvante des situations familiales après la séparation si l'on veut éviter le recours à des solutions simplistes pour régler des situations complexes. Dans bien des cas, par exemple, les dispositions prises au moment de la séparation en ce qui concerne la garde, les droits de visite et la pension alimentaire devront être modifiées en réponse aux changements survenus dans la situation conjugale ou parentale du père ou de la mère. Les questions relatives aux besoins parfois incompatibles d'enfants différents dans la vie d'un parent deviennent aussi plus urgentes parce qu'un nombre accru de parents sont responsables d'enfants issus de plus d'une union.

Finalement, étant donné le nombre croissant d'adultes et d'enfants qui vivent au sein d'une belle-famille, la question des droits et des responsabilités des beaux-parents devrait prendre de plus en plus d'importance; soulignons en particulier que la plupart des beaux-pères ne sont pas légalement mariés à la mère de leur belle-fille ou de leur beau-fils. De toute évidence, les droits et les responsabilités des beaux-parents sont liés d'une façon quelconque au rôle qu'ils jouent dans la vie des enfants de leurs partenaires. Bien que de vastes études aient porté sur les belles-familles, peu d'entre elles ont examiné la manière dont les enfants intègrent ces nouveaux « protagonistes » arrivés dans le milieu familial. Cette question fait l'objet de la prochaine partie.

II MON PÈRE ET MOI

Dans la partie précédente, nous avons mis en lumière la façon dont les nouveaux modes de comportements conjugaux et parentaux ont modifié le parcours familial des enfants nés vers la fin du XX^e siècle. Ainsi, un nombre plus petit d'enfants naissent de nos jours dans la première famille de parents mariés et restent dans cette unité familiale jusqu'à ce qu'ils quittent la maison et fondent leur propre famille. Le cheminement au cours de l'enfance est devenu plus complexe et diversifié en raison des voies très différentes que les parents suivent tout au long de la vie familiale.

Bon nombre d'études ont tenté d'évaluer dans quelle mesure, le cas échéant, les enfants subissent les contrecoups de ces parcours imprévisibles; la plupart des chercheurs utilisent des indicateurs de développement créés par des psychologues d'après une évaluation objective du comportement des enfants, entre autres l'hyperactivité, l'agressivité, les habiletés sociales et le rendement scolaire.

Il est très rare que nous interrogeons les enfants eux-mêmes sur leurs sentiments à l'égard de leurs rapports avec leurs parents et sur la manière dont ces sentiments peuvent changer en fonction des événements qui se produisent dans leur vie familiale, notamment la séparation ou les nouveaux partenaires de leurs parents. L'image du père, plus particulièrement, peut être affectée par l'instabilité de la vie familiale : les responsabilités parentales étant le plus souvent confiées à la mère, les rapports entre le père et l'enfant dépendront des dispositions prises après la séparation.

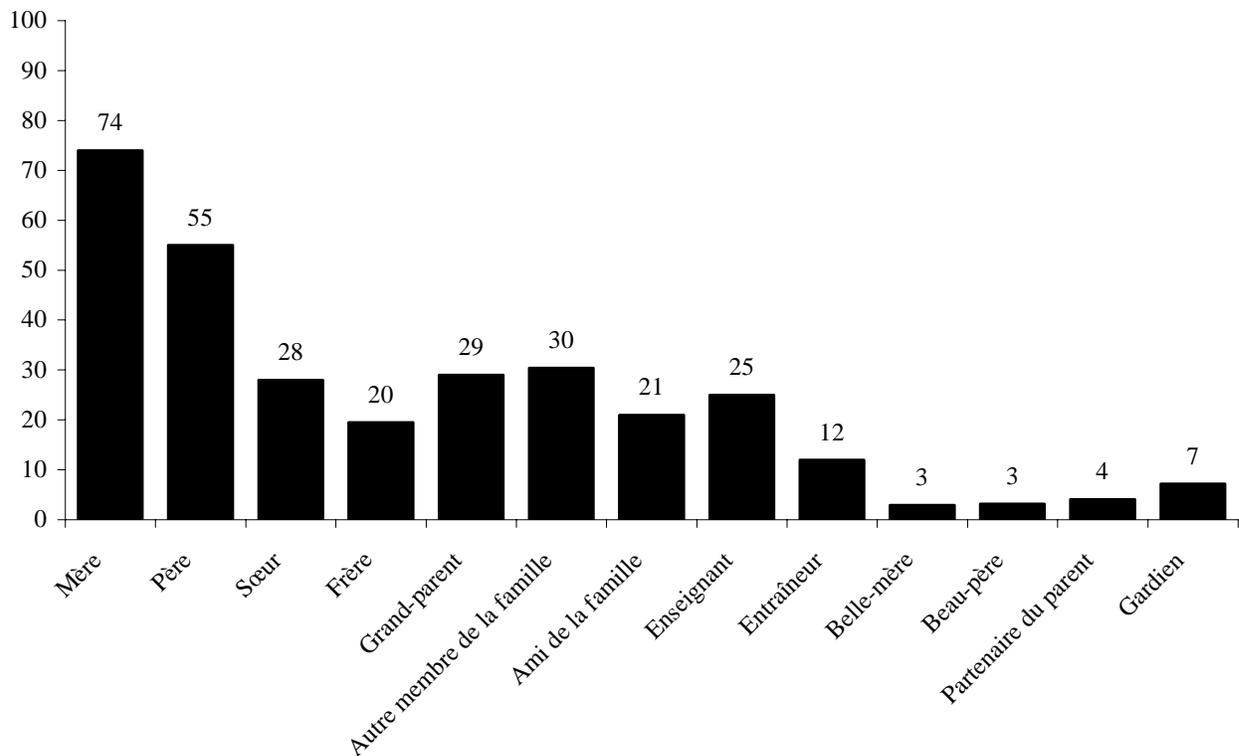
Cette méconnaissance de l'opinion des enfants découle principalement de la rareté des données disponibles. L'ELNEJ permet jusqu'à un certain point de combler cette lacune, car une section du questionnaire était remplie par les enfants eux-mêmes. Ceux qui avaient dix ans et plus devaient répondre à plusieurs questions sur la qualité de leur relation avec leur père et leur mère ainsi qu'avec d'autres figures parentales. La présente partie du rapport traitera de la perception qu'ont les jeunes de ces relations, particulièrement celle qu'ils ont avec leur père, et examinera l'influence que peut avoir le parcours familial antérieur de l'enfant sur cette perception.

Avant d'aborder l'effet des antécédents familiaux, toutefois, il est important d'en savoir davantage, dans une perspective globale, sur la façon dont le sexe et l'âge deviennent des facteurs déterminants au fur et à mesure que les enfants approchent de l'adolescence, modifiant la perception qu'ils ont de leur relation avec les parents. L'analyse se divise en deux parties : dans la première, nous nous sommes demandés si les enfants se sentaient capables de se confier à leur père et à leur mère *biologiques*, tandis que dans la seconde, nous examinons de façon plus générale la relation des enfants avec la figure paternelle avec qui ils passent le plus de temps. Les analyses s'appuient sur des données tirées du cycle 3 et recueillies auprès d'environ 5 000 enfants qui étaient âgés de 10 à 15 ans en 1998-1999.

PUIS-JE ME CONFIER À MES PARENTS?

Dans le questionnaire qu'ils remplissaient eux-mêmes, les enfants devaient choisir avec qui, parmi certaines personnes autres que leurs proches amis, ils se sentaient en mesure de parler d'eux-mêmes ou de leurs problèmes. Les différentes personnes en question, ainsi que la proportion d'enfants qui se confieraient à chacune, figurent au graphique 2.1. Lorsqu'on interprète ces résultats, il est important de se rappeler qu'ils ne sont pas directement comparables, car ce ne sont pas tous les enfants qui comptent chaque type de personne dans leur environnement. Il est plus vraisemblable que les enfants aient un père ou une mère, par exemple, qu'un frère ou une sœur, et ils ont beaucoup plus de chances d'avoir un père ou une mère qu'un beau-parent.

Graphique 2.1 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon les proches ou autres personnes avec qui ils sont en mesure de parler d'eux-mêmes et de leurs problèmes, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999



Personne à qui l'enfant se confie...

Les résultats dissipent tous les doutes qu'on pouvait avoir sur le rôle primordial que jouent encore les parents de nos jours lorsque les enfants cherchent un refuge sûr. Dans la liste des confidents possibles, la plupart des préadolescents et des adolescents confient encore leurs problèmes à leurs parents : près des trois quarts se sentent capables de se confier à leur mère et plus de la moitié, à leur père. Il est intéressant de souligner que, tout comme plus d'enfants se confient à leur mère qu'à leur père, ils sont aussi plus susceptibles de parler à une sœur (28 %) qu'à un frère (20 %). Bon nombre de jeunes se sentent aussi capables de se confier à leurs grands-parents (29 %) et à d'autres membres de leur famille (30 %). Un quart d'entre eux ont même un enseignant à qui ils peuvent se confier, ce qui est un pourcentage élevé et encourageant compte tenu qu'un grand nombre de ces enfants fréquentent déjà l'école secondaire.

L'âge et le sexe des enfants ont-ils une influence?

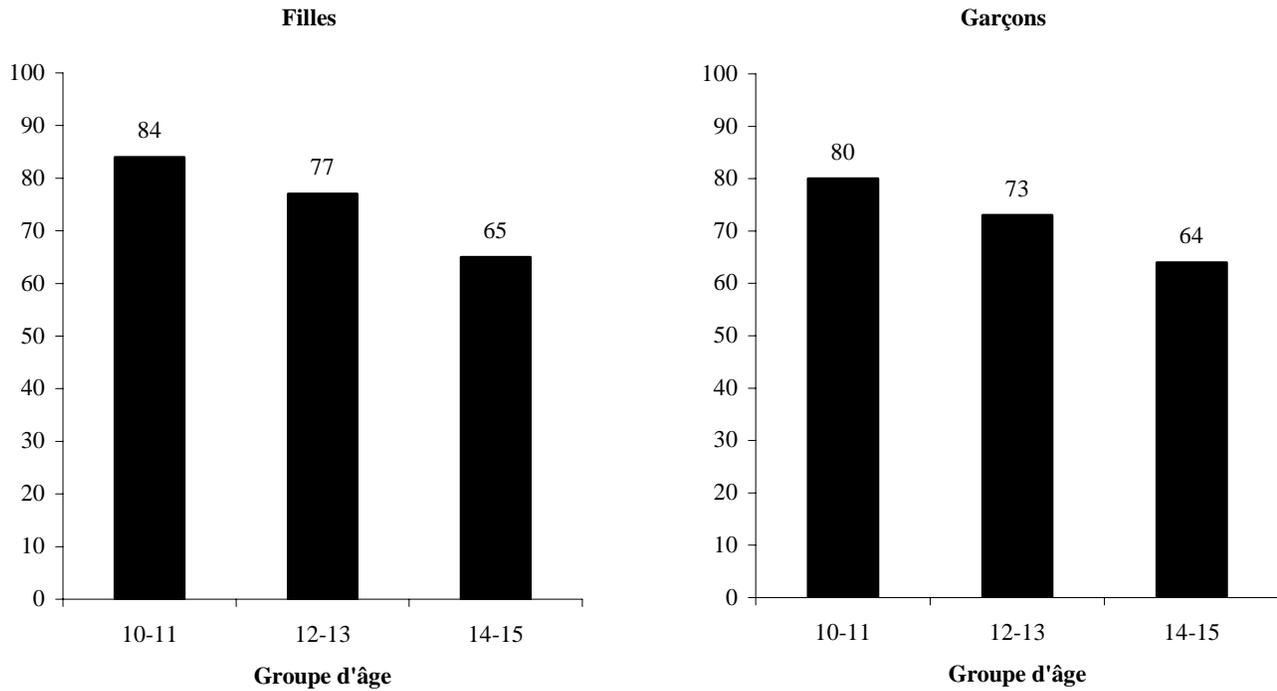
Les enfants semblent trouver qu'il est plus facile de se confier à leur mère qu'à leur père. Est-ce que cela varie selon qu'ils sont des garçons ou des filles? Cette proximité est-elle une caractéristique permanente de la relation entre le parent et l'enfant ou évolue-t-elle au fur et à mesure que l'enfant entre dans l'adolescence? Dans la section qui suit, nous explorons les différences sur le plan de l'âge et du sexe dans le nombre d'enfants qui déclarent être en mesure de parler à leur père et à leur mère d'eux-mêmes et de leurs problèmes. Ces deux éléments sont fondamentaux, d'un côté parce que les enfants de l'échantillon (âgés de 10 à 15 ans) sont dans une période de transition, souvent marquée par la turbulence, dans l'évolution de leur relation avec leurs parents et, d'un autre côté, parce que les garçons et les filles semblent réagir différemment durant cette période.

Le graphique 2.2 examine l'évolution de la relation entre les pères et les mères, les filles et les fils lorsqu'arrive l'adolescence. Il est clair que la distance entre les parents et les enfants, garçons ou filles, s'accroît à l'adolescence : alors qu'environ les quatre cinquièmes des filles et des garçons de 10 et 11 ans étaient capables de parler à leur mère, cette proportion chutait à moins des deux tiers chez les 14 et 15 ans. Il y avait une baisse semblable chez les enfants en mesure de parler à leur père.

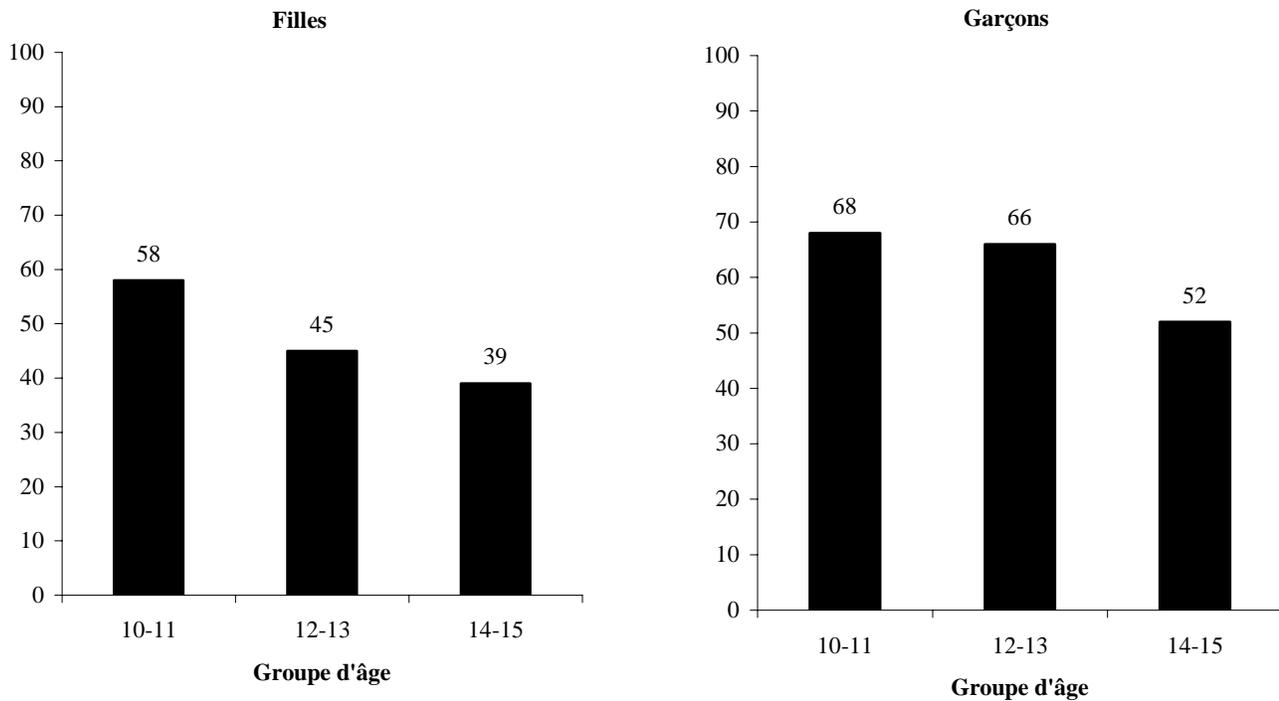
Le gouffre entre les pères et les filles est particulièrement profond : bien que 58 % des filles de 10 et 11 ans affirment que leur père est leur confident, ce chiffre tombe à 39 % lorsqu'elles atteignent 14 ou 15 ans. Les garçons demeurent plus ouverts avec leur père durant l'adolescence, une légère majorité (52 %) se confiant toujours à lui à 14 ou 15 ans. En d'autres termes, même si autant les garçons que les filles sont plus susceptibles de se confier à leur mère qu'à leur père, la différence entre les deux confidents est beaucoup plus ténue chez les garçons que chez les filles, peu importe l'âge.

Graphique 2.2 Proportion de filles et de garçons de 10 à 15 ans qui sont capables de se confier à leur père ou à leur mère, par groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

Proportion qui se confient à leur mère

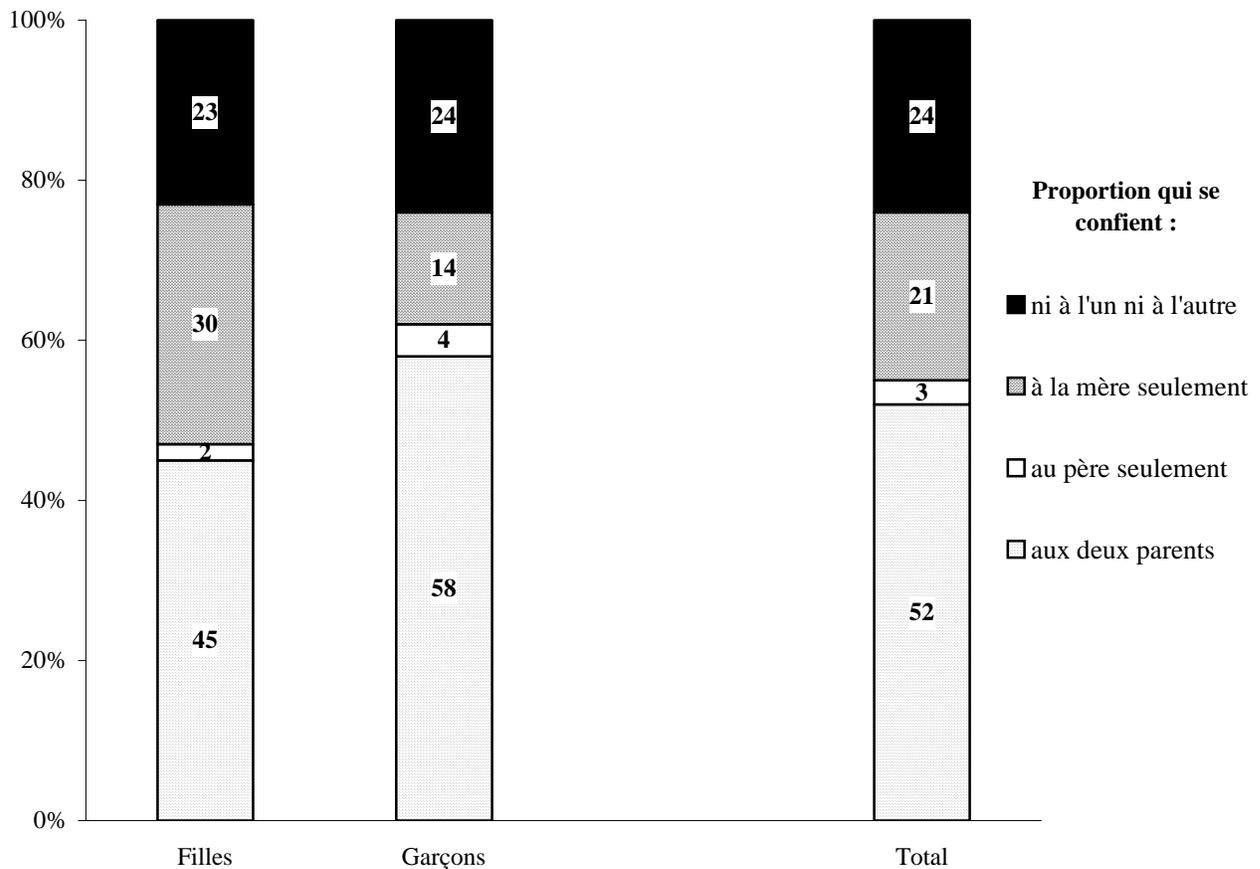


Proportion qui se confient à leur père



Les enfants ont-ils tendance à ne se confier qu'à un parent ou bien ceux qui parlent à un parent parlent-ils aussi à l'autre? Le graphique 2.3 donne à penser que la relation des enfants avec un parent s'étend souvent à l'autre : plus des trois quarts des enfants se sentaient en mesure de se confier à leurs deux parents ou à ni l'un ni l'autre (la somme de 52 % et de 24 %). Parmi ceux qui se confient à seulement un des parents, la plupart (21 %) parlent seulement à leur mère; on ne compte que 3 % des répondants qui ont choisi leur père comme le seul parent à qui ils se confiaient. Bien que des proportions presque égales de garçons et de filles déclarent n'être en mesure de parler à aucun des deux parents, les garçons étaient beaucoup plus susceptibles de se confier aux deux parents que les filles; celles-ci affirmaient qu'elles pouvaient parler seulement à leur mère plus de deux fois plus souvent que les garçons.

Graphique 2.3 Répartition des filles et des garçons âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999



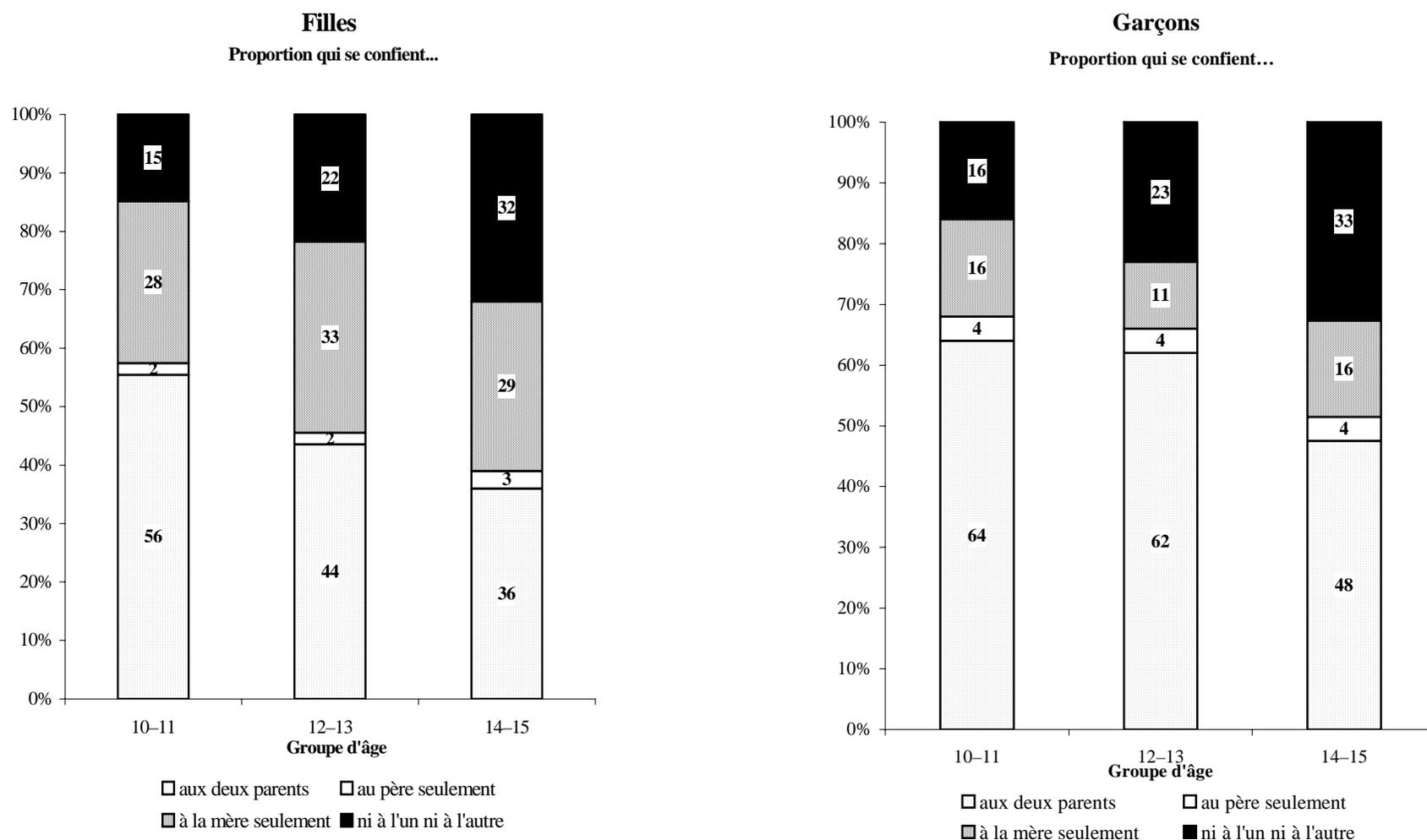
Comment l'âge influe-t-il sur cette répartition? La proportion de filles et de garçons qui ne se confient à ni l'un ni l'autre des parents croît rapidement, passant d'environ 15 % dans la tranche des 10-11 ans jusqu'à près du tiers chez les adolescents de 14 et 15 ans (graphique 2.4). La proportion de ceux qui se confient aux deux parents diminue de la même manière; chez les 14-15 ans, juste un peu plus du tiers (36 %) des filles pouvaient se confier aux deux parents, ce qui était le cas pour près de la moitié (48 %) des garçons de ce groupe d'âge.

Il est évident que la capacité de se confier aux parents dépend beaucoup du sexe du parent et de celui de l'enfant ainsi que de l'âge des enfants. Il semble « tout naturel » que les enfants parlent à leur mère plus qu'à leur père, étant donné que le foyer et la famille continuent d'être fondamentalement l'univers des femmes. Le fait qu'un si grand nombre d'enfants soient en mesure de se confier à leur père en dit long sur le nouveau rôle des pères, qui ne sont plus uniquement les « pourvoyeurs » mais sont devenus, au cours des dernières décennies, des parents qui prennent soin de leurs enfants. Il n'est guère étonnant non plus que les filles se confient davantage à leur mère qu'à leur père, surtout à la puberté. Et l'on pouvait s'attendre également à ce que les garçons et les filles parlent moins à leurs parents au moment de la transition à l'âge adulte. Mis à part ces caractéristiques démographiques de base, d'autres facteurs ont-ils une incidence sur cet aspect de la relation entre le parent et l'enfant? Dans la prochaine section, nous examinons les rapports entre le parcours familial des enfants et leur capacité de se confier à leur père et à leur mère.

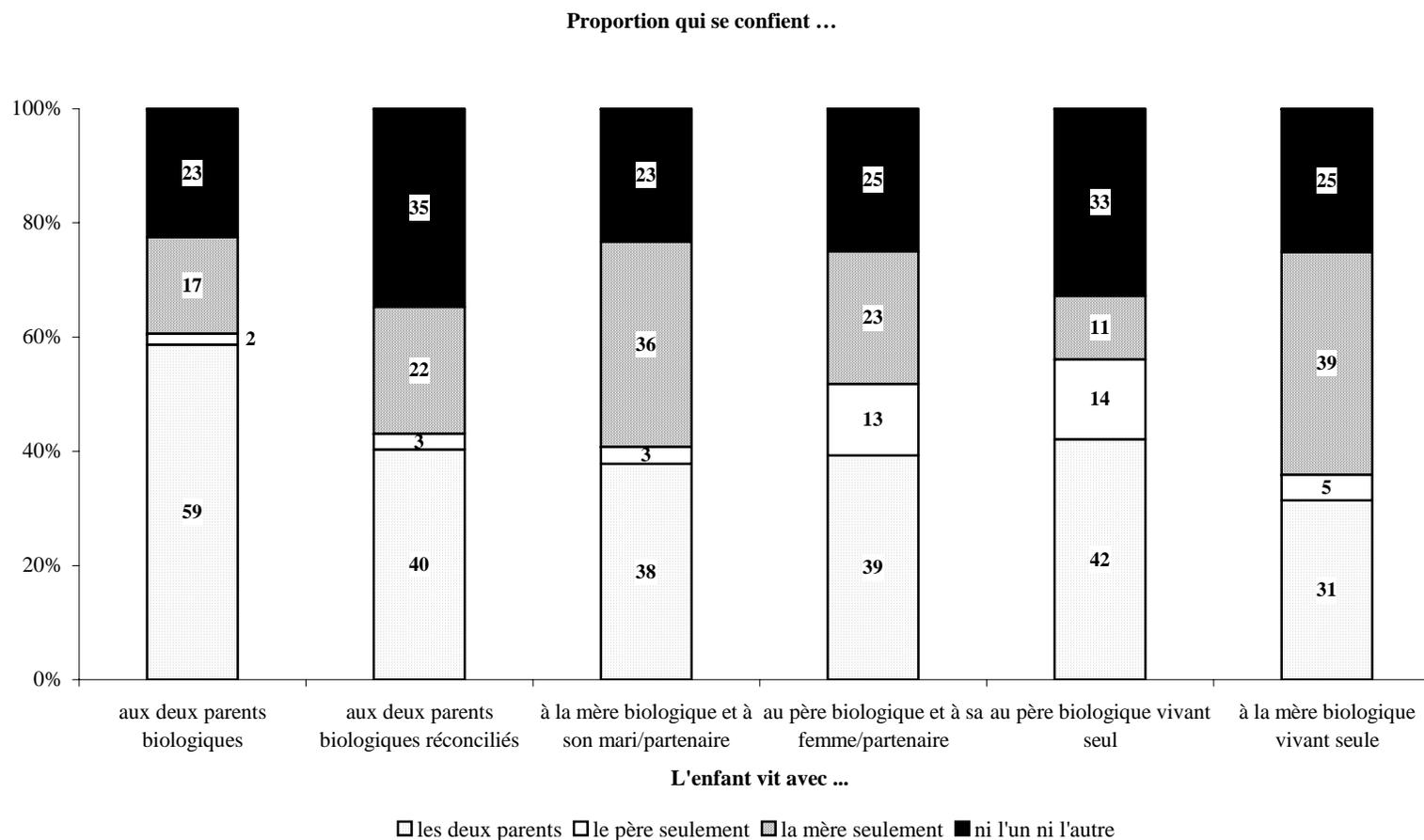
Quelle influence le parcours familial a-t-il sur les enfants?

À chaque cycle de l'enquête, des données ont été colligées sur le groupe familial avec qui l'enfant vivait. Dans les cas de garde partagée, cette information désigne le ménage du répondant — c'est-à-dire la personne choisie comme connaissant le mieux l'enfant, soit la mère biologique dans plus de 90 % des cas. Au graphique 2.5, nous comparons des enfants vivant dans six milieux familiaux différents selon qu'ils se confient ou non à leurs parents. Les deux premiers comprennent des enfants vivant avec leurs deux parents biologiques ou adoptifs; dans le premier cas, les parents ne se sont jamais séparés; dans le second, les parents se sont séparés à un moment donné, mais sont revenus ensemble et vivaient toujours dans le même foyer en 1998-1999. Il y a deux types de belles-familles : celles où la mère biologique vit avec un mari ou un partenaire et celles où le père biologique vit avec sa nouvelle femme ou partenaire. Finalement, il y a les enfants qui vivent dans une famille comprenant un seul parent, soit le père ou la mère.

Graphique 2.4 Répartition des garçons et des filles âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père, par groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999



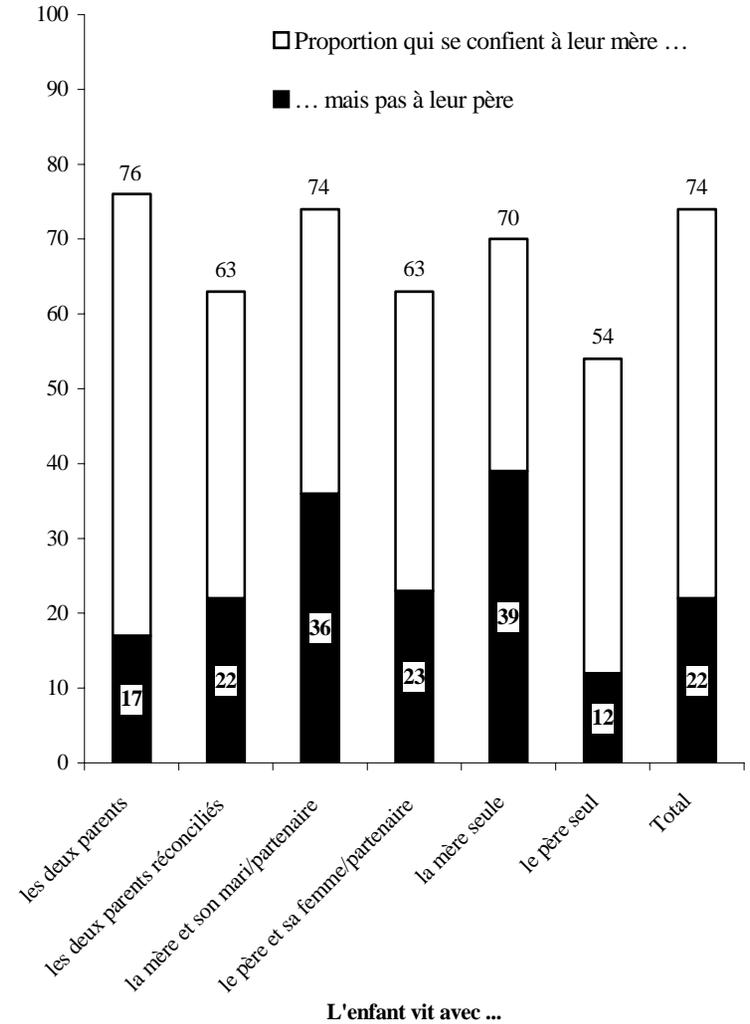
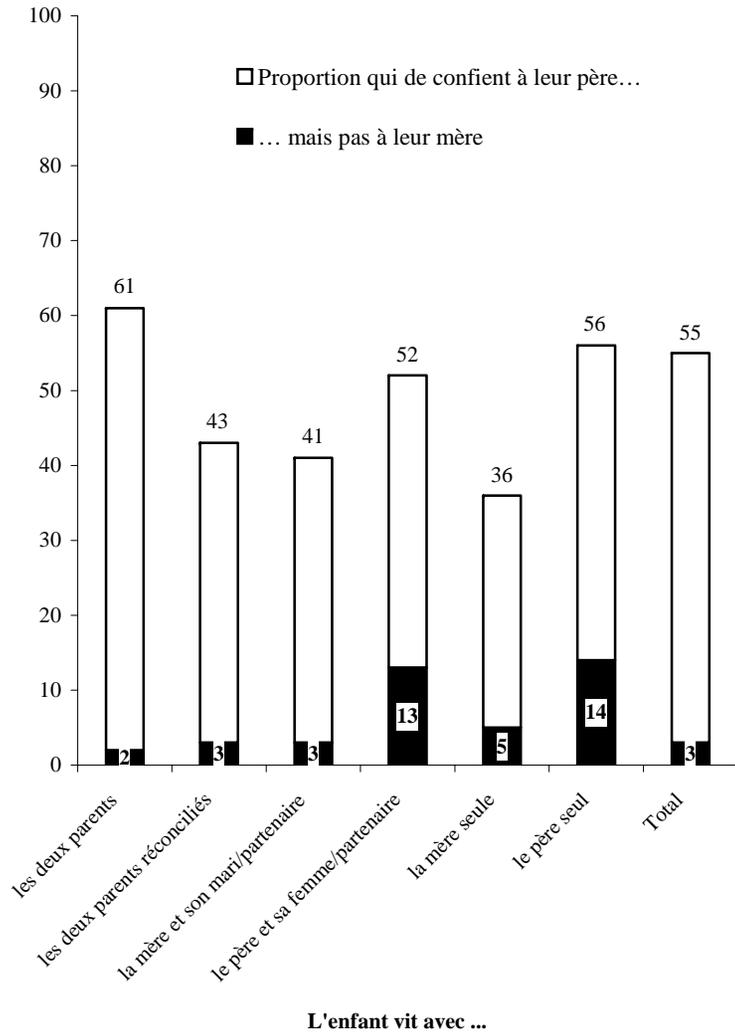
Graphique 2.5 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon qu'ils sont en mesure ou non de se confier à leur mère ou à leur père et selon leur environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999



D'emblée, le graphique 2.5 montre que les enfants dans les familles véritablement intactes sont les plus susceptibles de se sentir en mesure de parler aux deux parents d'eux-mêmes ou de leurs problèmes. C'est le cas de près de six enfants sur dix, proportion considérablement plus élevée que pour les enfants dont les parents se sont réconciliés après une séparation (40 %); ceux-ci sont également les plus susceptibles de se sentir incapables de se confier à l'un ou l'autre parent (35 %). Cette réticence résulte-t-elle du choc subi au cours de la rupture parentale, malgré que les parents essaient de répartir à zéro? Les enfants de ces familles étaient-ils moins proches de leurs parents même avant la séparation? Cette image transversale nous empêche de répondre à ces questions.

Peu importe l'explication, dans tous les milieux familiaux où il y a eu séparation des parents, les enfants se sentent moins disposés à se confier aux deux parents. Ils continuent de se sentir plus enclins à se confier à leur mère qu'à leur père, sauf dans les cas relativement peu fréquents où les enfants restent confiés à leur père seul. Cette proximité plus grande avec la mère s'explique facilement lorsque les enfants lui sont confiés après la séparation et perdent tout contact quotidien avec leur père. Ce qui est surprenant, c'est que cette intimité existe aussi chez les enfants qui vivent avec leur père et leur belle-mère : ils sont presque deux fois plus nombreux à se sentir capables de parler seulement à leur mère (23 %) qu'à leur père uniquement (13 %). Finalement, seuls 36 % (soit 5 % plus 31 %) des enfants qui habitent avec leur mère uniquement se sentent capables de parler d'eux-mêmes et de leurs problèmes avec leur père.

Graphique 2.6 Proportion des enfants âgés de 10 à 15 ans qui sont capables de se confier à l'un de leurs parents, mais non à l'autre, selon leur environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999



La réticence des enfants qui vivent avec leur mère seule à se confier à leur père est illustrée au graphique 2.6 qui montre plus directement le lien entre l'environnement familial et la capacité des jeunes de se confier à leur mère, à leur père ou aux deux. Le graphique 2.6 indique, pour chaque milieu familial, la proportion d'enfants qui se disent capables de se confier à leur père, d'une part, et à leur mère, d'autre part. Chez les enfants capables de se confier à un parent, la proportion d'enfants qui se disent incapables de se confier à l'autre s'avère des plus intéressantes. Ainsi, peu importe le milieu familial (à l'exception des familles dirigées par un père seul), un pourcentage systématiquement plus élevé d'enfants se confient à leur mère, mais pas à leur père, qu'à l'inverse. Les enfants discutent de leurs problèmes plus volontiers avec leur mère qu'avec leur père, conclusion qui n'a pas nécessairement de rapport avec les compétences parentales.

On peut en conclure néanmoins que les antécédents familiaux jouent un certain rôle vu le caractère frappant des différences entre les enfants qui vivent avec un parent seul : lorsqu'ils habitent avec leur père et qu'ils se confient à lui, les trois quarts des enfants sont également en mesure de se confier à leur mère, tandis que moins de la moitié de ceux qui vivent avec leur mère seule et se confient à elle affirment que leur père est aussi leur confident. Bon nombre de facteurs peuvent contribuer à cette situation, mais ces résultats laissent entendre que la relation entre le père et ses enfants subit plus durement les contrecoups de la séparation. Dans la section qui suit, nous employons des techniques d'analyse multivariée afin d'évaluer le lien entre ces variables, notamment, et la tendance des jeunes à se confier à leur père.

Confidences à un père : analyse multivariée

Au moyen de l'analyse de régression logistique, nous avons effectué une série d'analyses afin de mieux comprendre l'importance relative de différentes variables en ce qui concerne la capacité des enfants de se confier à leur père. Le tableau 2.1 donne les rapports de cotes calculés pour des modèles qui incluent les trois principales variables : le sexe de l'enfant, son âge et son environnement familial. Ces modèles confirment le rôle prépondérant que jouent l'âge et le sexe de l'enfant dans l'évolution de sa relation avec son père à l'approche et au cours de l'adolescence. Ils montrent que les garçons sont presque deux fois plus susceptibles que les filles de se confier à leur père et que les préadolescents le font beaucoup plus que les adolescents.

Même lorsqu'on contrôle ces facteurs, cependant, les antécédents familiaux ont aussi un rôle à jouer. Les enfants qui vivent dans n'importe quel autre type de famille sont moins susceptibles de se confier à leur père que ceux qui vivent continuellement avec leurs deux parents biologiques; les enfants qui vivent avec leur mère après la séparation, dans une famille monoparentale dirigée par la mère ou dans une famille avec un beau-père, sont beaucoup moins susceptibles de le faire, tout comme ceux dont les parents sont revenus ensemble après une séparation. C'est seulement chez les enfants qui continuent de vivre avec leur père après la séparation que les différences ne sont pas marquées.

Tableau 2.1 Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans se sentent capables de se confier à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999 (régression logistique^a, N = 5272)

Variables	Capables de se confier à leur père		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Sexe (fille)			
Garçon	1,809***	1,822***	1,833***
Âge (14–15)			
(10–11)		2,078***	2,126***
(12–13)		1,541***	1,505***
Type de famille (deux parents)			
Parents réconciliés			0,504***
Mère seule			0,356***
Mère et son mari/partenaire			0,439***
Père seul			0,794
Père et sa femme/partenaire			0,699

^a Rapports de cotes. Coefficients significatifs à : † = 0,1 * = 0,05 ** = 0,01 *** = 0,001

L'environnement familial garde-t-il toute son importance une fois que d'autres facteurs, notamment la situation socio-économique, sont pris en considération? Le modèle complet présenté à la première colonne du tableau 2.2 montre que c'est le cas — les coefficients relatifs à l'environnement familial, comme pour l'âge et le sexe de l'enfant, demeurent à peu près inchangés. Bien que le niveau de scolarité et le sexe du répondant (la personne qui en connaît le plus sur l'enfant) ne semblent pas liés à la capacité de l'enfant de se confier à son père, deux autres variables ont une incidence. Quant aux différences régionales, soulignons que les enfants du Québec et, dans une moindre mesure, ceux de la Colombie-Britannique, se sentent plus en mesure de se confier à leur père que les enfants de l'Ontario. Le revenu semble aussi être lié au genre de relation entre le père et ses enfants : les enfants des familles à revenu élevé sont plus susceptibles de discuter de leur problèmes avec leur père que les enfants des familles à faible revenu.

Tableau 2.2 Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans se sentent capables de se confier à leur père ou à leur mère, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999 (régression logistique^a, N = 5272)

Variables	Capables de se confier à	
	leur père	leur mère
Sexe (fille)		
Garçon	1,825***	0,842**
Âge (14–15)		
(10–11)	2,135***	2,524***
(12–13)	1,502***	1,653***
Type de famille (deux parents)		
Parents réconciliés	0,513***	0,598**
Mère seule	0,395***	0,675***
Mère et son mari/partenaire	0,445***	0,906
Père seul	0,967	0,517**
Père et sa femme/partenaire	0,753	0,648
Région (Ontario)		
Provinces de l'Atlantique	1,089	0,953
Québec	1,278**	1,410***
Prairies	1,051	0,953
Colombie-Britannique	1,165 [†]	1,095
Revenu du ménage (< 30 000 \$)		
30 000 \$ – 49 999 \$	1,187 [†]	0,907
50 000 \$ – 79 999 \$	1,138	0,779*
80 000 \$ ou plus	1,370**	0,900
Niveau de scolarité du répondant^b (diplôme d'études secondaires)		
Moins que l'école secondaire	0,986	0,753*
Études postsecondaires	1,099	1,144
Collège ou université	1,113	1,219*
Répondant^b (mère)		
Père	0,917	0,746*
Autre	0,486	0,562

^a Rapports de cotes. Coefficients significatifs à : † = 0,1 * = 0,05 ** = 0,01 *** = 0,001

^b Répondant : La personne qui en connaît le plus sur l'enfant et qui a donc été choisie pour répondre au questionnaire.

Et la mère?

Si les changements familiaux ont un effet sur le sentiment qu'a l'enfant d'être en mesure de parler à son père, est-ce aussi vrai dans sa relation avec sa mère? Les coefficients qu'on voit à la deuxième colonne du tableau 2.2 laissent croire que c'est le cas. Que les enfants vivent avec leur père ou leur mère, le fait d'habiter avec un parent seul réduit leur capacité de se confier à l'autre. Il en va de même pour les enfants qui vivent dans une belle-famille : ceux qui habitent avec leur mère et son nouveau conjoint sont moins susceptibles de se confier à leur père et vice versa⁹. Il est plus surprenant de constater que le fait de vivre avec une mère seule réduit également la probabilité que l'enfant se confie à elle, tandis que l'enfant qui vit avec son père seulement ne perd pas sa capacité de se confier à lui. Est-ce parce que les pères qui prennent soin des enfants après la séparation étaient déjà particulièrement proches d'eux avant? Finalement, la relation avec les deux parents semble pâtir lorsqu'il y a séparation puis retour à la vie commune des deux parents; en effet, les enfants qui ont vécu ce genre de changement sont beaucoup moins susceptibles de se confier à leur mère ou à leur père.

Les différences entre les enfants québécois et les autres enfants canadiens sont encore plus prononcées lorsqu'on examine les probabilités qu'a un enfant de se confier à sa mère, mais le présent rapport ne peut s'attacher à y trouver une explication. En outre, plus la mère est scolarisée, plus les enfants sont susceptibles d'en faire leur confidente¹⁰. Une fois que le niveau de scolarité est contrôlé, la relation par rapport au revenu est contraire à celle qui était prévue : les enfants des familles au revenu le plus faible étaient les plus enclins à se confier à leur mère.

Quelle est l'incidence de la garde et des contacts?

Le genre d'ententes prises au moment de la séparation à propos des contacts et de la garde refléteront dans une certaine mesure la relation qui existait entre le père et ses enfants avant la rupture. Ces arrangements ont aussi une incidence sur la façon dont la relation évolue durant les années suivant la séparation. Nous examinons cette question dans la troisième analyse, qui est restreinte aux enfants dont les parents se sont séparés à un moment donné.

⁹ Le coefficient relatif aux belles-familles où l'enfant vit avec son père et sa femme ou sa partenaire n'est pas significatif, peut-être en raison du petit nombre d'enfants qui se trouvent dans cette situation.

¹⁰ Le niveau de scolarité de la personne qui connaît le mieux l'enfant est celui de la mère dans environ 90 % des cas.

Tableau 2.3 Incidence de différentes variables sur la probabilité que les enfants âgés de 10 à 15 ans dont les parents sont séparés se sentent capables de se confier à leur père, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999 (régression logistique^a, N = 1235)

Variables	Capables de se confier à leur père	Capables de se confier à leur mère
Garde et contacts lors de la séparation (vit avec sa mère/voit son père régulièrement)		
Vit avec sa mère – contacts irréguliers ou absents avec son père	0,637**	1,434*
Garde partagée	1,551*	2,231*
Vit avec son père	1,444	1,072
Années depuis la séparation	0,956*	0,991
Sexe (fille)		
Garçon	1,613***	0,938
Âge (14–15 ans)		
(10–11)	1,504**	2,191***
(12–13)	1,671***	1,193
Milieu familial (mère seule)		
Mère et son mari/partenaire	0,919	1,316
Père seul	1,304	0,568*
Père et sa femme/partenaire	0,895	0,718
Deux parents réconciliés	0,881	0,835
Région (Ontario)		
Provinces de l'Atlantique	1,383	1,432
Québec	1,176	1,446*
Prairies	1,349 [†]	1,416 [†]
Colombie-Britannique	1,465 [†]	1,721*
Revenu du ménage (< 30 000 \$)		
30 000 \$ – 49 999 \$	1,331 [†]	0,882
50 000 \$ – 79 999 \$	1,815**	1,154
80 000 \$ ou plus	1,475	0,859
Niveau de scolarité du répondant^b (diplôme d'études secondaires)		
Moins que l'école secondaire	0,693	0,588*
Études postsecondaires	0,998	0,631*
Collège ou université	0,831	0,715

^a Rapports de cotes. Coefficients significatifs à : [†] = 0,1 * = 0,05 ** = 0,01 *** = 0,001

^b Répondant : La personne qui en connaît le plus sur l'enfant et qui a donc été choisie pour répondre au questionnaire.

Les résultats de cette analyse, indiqués au tableau 2.3, confirment le lien entre les ententes de garde et de contacts prises lors de la séparation, d'une part, et la relation continue entre les enfants et leurs parents séparés, d'autre part. L'importance d'établir des contacts réguliers avec les enfants dès le début est claire : qu'ils vivent ou non avec leur père après la séparation, les enfants se sentiraient davantage capables de lui parler s'il reste impliqué dans leur vie régulièrement. Il est certain que les enfants qui habitent une partie du temps avec leur père se confient beaucoup plus facilement à lui que ceux qui vivent exclusivement avec leur mère, même s'ils voient leur père régulièrement.

Il est difficile de savoir si la garde physique partagée favorise l'intimité ou si elle résulte d'une proximité qui existait avant la séparation. Le lien encore plus solide entre la garde partagée et les confidences faites à la mère laisse croire que les familles optant pour ce mode de vie sont celles où la communication entre les enfants et les deux parents était déjà bonne avant la séparation. Même une fois que la variable relative à la garde et aux contacts est contrôlée, compte tenu également du fait que les enfants vieillissent, la relation avec le père souffre au fil des années qui passent après la séparation, mais ce n'est pas le cas de la relation avec la mère.

Du côté des autres variables, on constate que l'âge et le sexe des enfants continuent de jouer leur rôle habituel, quoiqu'à un degré moindre. En gros, il existe peu de différences significatives entre les différents milieux familiaux; néanmoins, les enfants qui vivent avec leur père seulement sont les plus susceptibles de se confier à lui et moins à leur mère. Chez les enfants dont les parents se sont séparés, des divergences régionales apparaissent : l'Ontario représente la région où les probabilités que les enfants se confient à un ou l'autre de leurs parents, particulièrement leur mère, sont les plus faibles.

Ces analyses portaient sur la relation entre les enfants et leur père biologique; elles montrent que les antécédents familiaux revêtent une importance, même si le sexe et l'âge des enfants restent les facteurs prédominants dans l'évolution de cette relation. Nous nous tournerons maintenant vers les rapports entre les enfants et la figure paternelle qu'ils ont identifiée comme étant la plus présente dans leur quotidien. Nous pourrions ainsi examiner l'incidence du changement familial sur la personne qui joue le rôle du père dans la vie de l'enfant et voir si la perception qu'ont les enfants de cette figure paternelle dépend de la personne qui est identifiée, selon qu'il s'agit du beau-père, du père biologique avec qui les enfants n'habitent pas ou du père avec qui ils vivent.

RELATIONS AVEC LA FIGURE PATERNELLE

Dans le cadre de l'enquête, les enfants de 10 à 15 ans ont dû identifier le « père » avec qui ils passaient le plus de temps; il pouvait s'agir du père biologique, du père adoptif, du beau-père, du père de la famille d'accueil ou d'une autre personne. Deux autres réponses étaient également possibles : soit que l'enfant n'avait aucun contact avec son père, soit qu'il n'avait pas de père. Dans la présente section, nous analysons en détail comment les enfants identifient leur « père » puis nous relierons ce choix à leurs antécédents familiaux et à l'environnement familial au moment de l'enquête. Les enfants sont classés d'après le genre de « père » qu'ils ont identifié et la nature de leur famille.

Ce ne sont pas tous les enfants qui habitent avec leur beau-père qui semblent avoir suivi strictement l'instruction d'identifier en tant que figure paternelle l'homme avec qui ils passaient

le plus de temps, cependant. De façon générale, les enfants qui vivent avec leur beau-père étaient plus susceptibles de choisir leur père biologique à titre de figure paternelle lorsqu'ils avaient des contacts fréquents avec lui, particulièrement s'ils avaient passé quelque temps sous le régime de la garde partagée. Toutefois, certains ont choisi leur père biologique même si les contacts avaient été irréguliers, voire inexistants, durant les douze mois précédant l'enquête. Il est important de ne pas oublier ce fait lorsqu'on interprète les résultats des analyses suivantes.

Mon père, quel père?

Le tableau 2.4 donne la liste des personnes identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans comme étant la figure paternelle avec qui ils passent le plus de temps. Il donne également des chiffres correspondant à la personne qui assume le rôle de figure maternelle; les différences entre les répartitions découlent principalement de la tendance des enfants à continuer à vivre avec leur mère après la séparation.

Tableau 2.4 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon les figures maternelle et paternelle identifiées comme celles avec qui ils passent le plus de temps, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

Variables	Canada
Figure maternelle	%
Mère biologique	95,7
Mère adoptive	1,6
Belle-mère	1,2
Mère de la famille d'accueil	0,3
Autre	0,6
Aucun contact avec la mère	0,6
Je n'ai pas de mère	
Total	100,0
N	5,100
Figure paternelle	%
Père biologique	87,0
Père adoptif	2,4
Beau-père	5,6
Père de la famille d'accueil	0,2
Autre	1,1
Aucun contact avec le père	2,9
Je n'ai pas de père	0,7
Total	100,0
N	5 100

Bien qu'une proportion écrasante (89 %) d'enfants identifient leur père biologique ou adoptif comme étant l'homme avec qui ils passent le plus de temps, ils sont néanmoins beaucoup plus susceptibles d'identifier une figure paternelle qui n'est pas leur père biologique qu'une figure maternelle n'étant pas leur mère biologique. Plus particulièrement, ils choisissent un beau-père comme parent avec qui ils passent le plus de temps quatre fois plus souvent qu'une belle-mère (5,6 % contre 1,2 %). Cette situation n'est pas surprenante, compte tenu que les enfants habitent bien plus souvent avec leur beau-père qu'avec leur belle-mère. Le nombre de beaux-pères est donc adéquat pour comparer la relation des enfants avec leur beau-père et leur père biologique. Finalement, la proportion des enfants de 10 à 15 ans qui indiquent ne pas avoir de père ou n'avoir aucun contact avec lui est sensiblement plus élevée que dans le cas de la mère.

Lorsque ce facteur est relié à l'unité familiale où vit l'enfant (tableau 2.5), la diversité des situations et des perceptions devient plus évidente. La quasi-totalité des enfants qui vivaient avec leur père biologique ou adoptif lors de l'enquête l'ont choisi comme figure paternelle avec qui ils passaient le plus de temps; c'était le cas, peu importe qu'ils aient vécu avec lui depuis leur naissance, que leurs parents se soient séparés puis réconciliés ou qu'ils se soient séparés et que les enfants aient continué à vivre avec leur père à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 2.5 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon leur environnement familial et la figure paternelle qu'ils ont identifiée^a, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999

L'enfant vit avec...	Canada
ses deux parents	%
jamais séparés, père biologique identifié	73,1
réconciliés, père biologique identifié	2,6
jamais séparés, autre personne identifiée	0,8
sa mère seule	%
père biologique identifié	11,4
autre personne identifiée	1,9
sa mère et son mari/partenaire	
père biologique identifié	2,6
autre personne identifiée	4,1
son père seul	%
père biologique identifié	2,4
son père et sa femme/partenaire	%
père biologique identifié	1,1
Total	100,0
N	4 875

^a À l'exclusion des enfants qui ont déclaré ne pas avoir de père ou de mère ou n'avoir aucun contact avec l'un ou l'autre.

Il était prévisible que les enfants habitant avec leur mère et leur beau-père choisissent le plus souvent une autre personne en tant que figure paternelle; toutefois, une bonne part d'entre eux ont précisé que leur père biologique ou adoptif était l'homme avec qui ils passaient le plus de temps. C'était aussi vrai pour la vaste majorité des enfants habitant avec une mère seule. Il est clair que les pères biologiques restent généralement des pères, même s'ils n'habitent pas avec leurs enfants et même s'il y a un beau-père dans la vie de l'enfant. Cette variable sera fondamentale dans notre analyse des répercussions des nouveaux parcours familiaux sur la relation des enfants avec leur père.

À quel point suis-je proche de mon « père »?

Quatre questions ont servi à évaluer la relation de l'enfant avec les personnes choisies comme étant les principales figures maternelle et paternelle. On a posé les questions suivantes aux enfants :

- Penses-tu que ton père ou ta mère te comprennent bien?
- Ton père ou ta mère sont-ils équitables?
- Reçois-tu beaucoup d'affection de ton père ou de ta mère?
- En gros, comment décrirais-tu ta relation avec ton père ou ta mère : très proche, assez proche, pas très proche, je n'ai aucun contact avec mon père ou ma mère, je n'ai pas de père ou de mère?

La répartition des réponses à chaque question est comparée aux graphiques 2.7a à 2.7d pour les trois figures parentales les plus souvent identifiées par les enfants : la mère biologique ou adoptive, le père biologique ou adoptif et le beau-père. Ces quatre chiffres portent à croire que les relations sont en général très positives entre les enfants et leurs parents biologiques ou adoptifs.

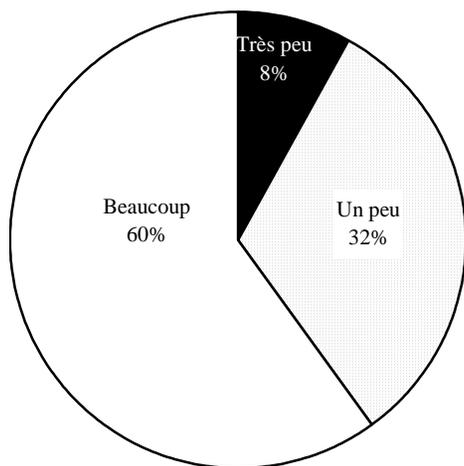
Indépendamment de l'indicateur choisi (le parent comprend l'enfant, est équitable, lui donne de l'affection ou est généralement proche de lui), seule une petite minorité d'enfants (entre 6 et 12 %) ont fait une évaluation négative (très peu ou pas très proche). En outre, les différences dans la perception des enfants à l'égard de leur mère et de leur père biologiques ne sont pas très marquées. Les mères étaient considérées comme comprenant un peu mieux leurs enfants (graphique 2.7a), leur donnant un peu plus d'affection (graphique 2.7c) et étant généralement plus proches d'eux (graphique 2.7d). Les cotes étaient presque identiques sur le plan de l'équité (graphique 2.7b), une question qui permet de ne pas privilégier autant les aspects affectifs ou « maternels » de la relation parent-enfant.

La différence entre les beaux-pères et les pères biologiques était plus prononcée cependant : en général, les enfants avaient clairement une meilleure opinion de la qualité de leur relation avec leur père biologique qu'avec leur beau-père. Parmi les enfants qui ont choisi leur beau-père en tant que figure paternelle avec qui ils passent le plus de temps, deux fois plus signalaient que le beau-père était très peu compréhensif, ils étaient trois fois plus nombreux à se plaindre de recevoir très peu d'affection de lui ou d'être l'objet de très peu d'équité, et plus du double déclaraient qu'ils n'étaient en général pas très proches de leur beau-père.

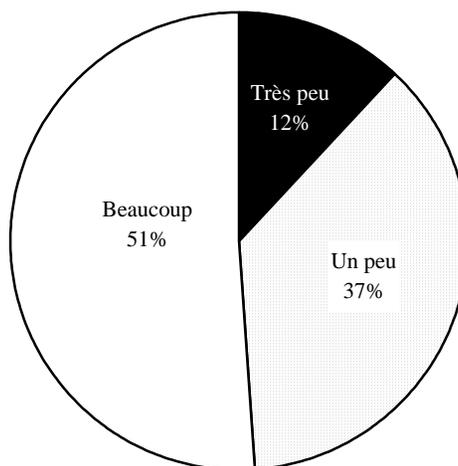
Néanmoins, puisque bon nombre de ces beaux-pères faisaient partie de la vie de l'enfant depuis relativement peu de temps, il est peut-être encourageant de constater que la relation avec eux est perçue plus souvent sous un éclairage très positif que négatif : 45 % des enfants dont la principale figure paternelle est leur beau-père, par exemple, indiquaient recevoir « beaucoup » d'affection de sa part, comparativement à 21 % qui en recevaient « très peu » (graphique 2.7c). Globalement, par conséquent, ces chiffres montrent que la perception des enfants à l'égard de leurs figures parentales est essentiellement positive. Dans les sections qui suivent, nous tentons de découvrir certains facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de cette relation.

Graphique 2.7a Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

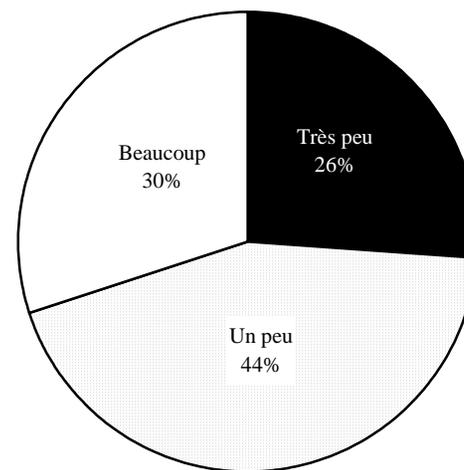
À ton avis, ta « mère » ou ton « père » te comprennent-ils bien?



Mère biologique ou adoptive



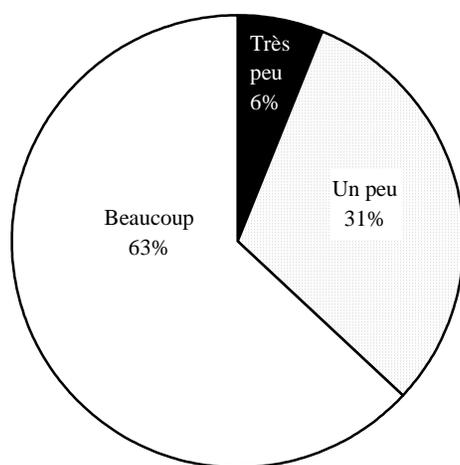
Père biologique ou adoptif



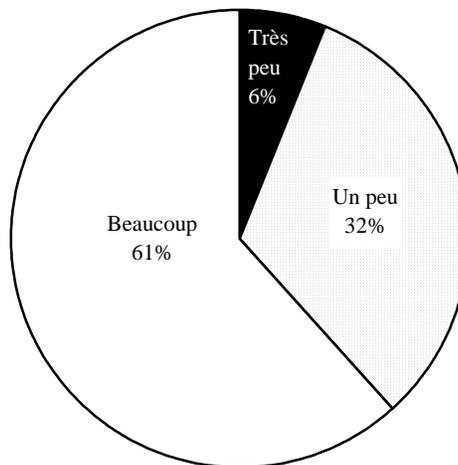
Beau-père

Graphique 2.7b Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

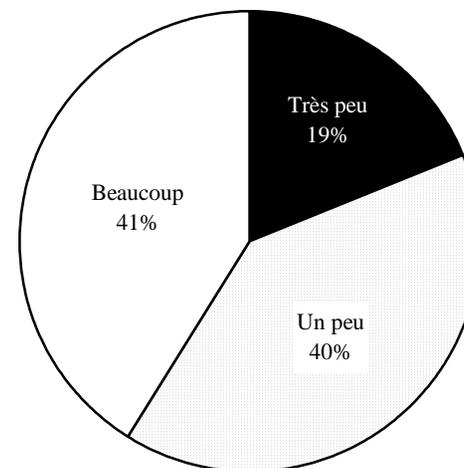
Dans quelle mesure ta « mère » ou ton « père » sont-ils équitables?



Mère biologique ou adoptive



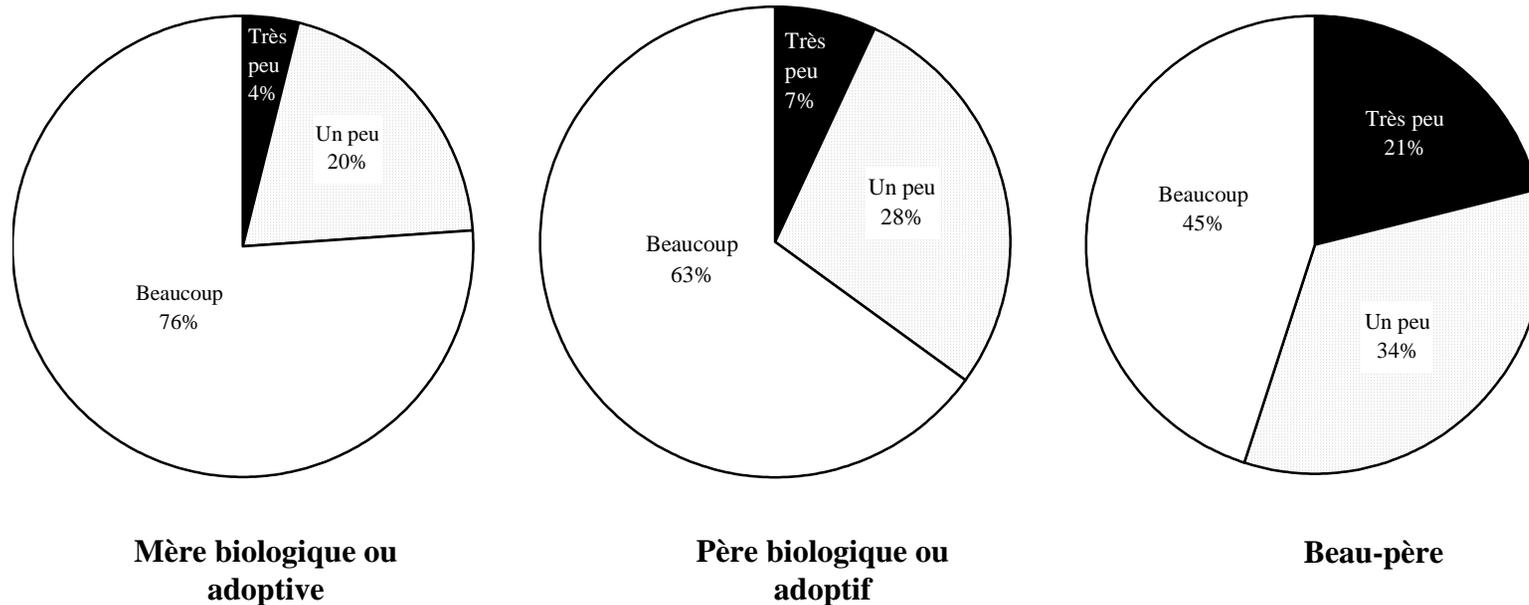
Père biologique ou adoptif



Beau-père

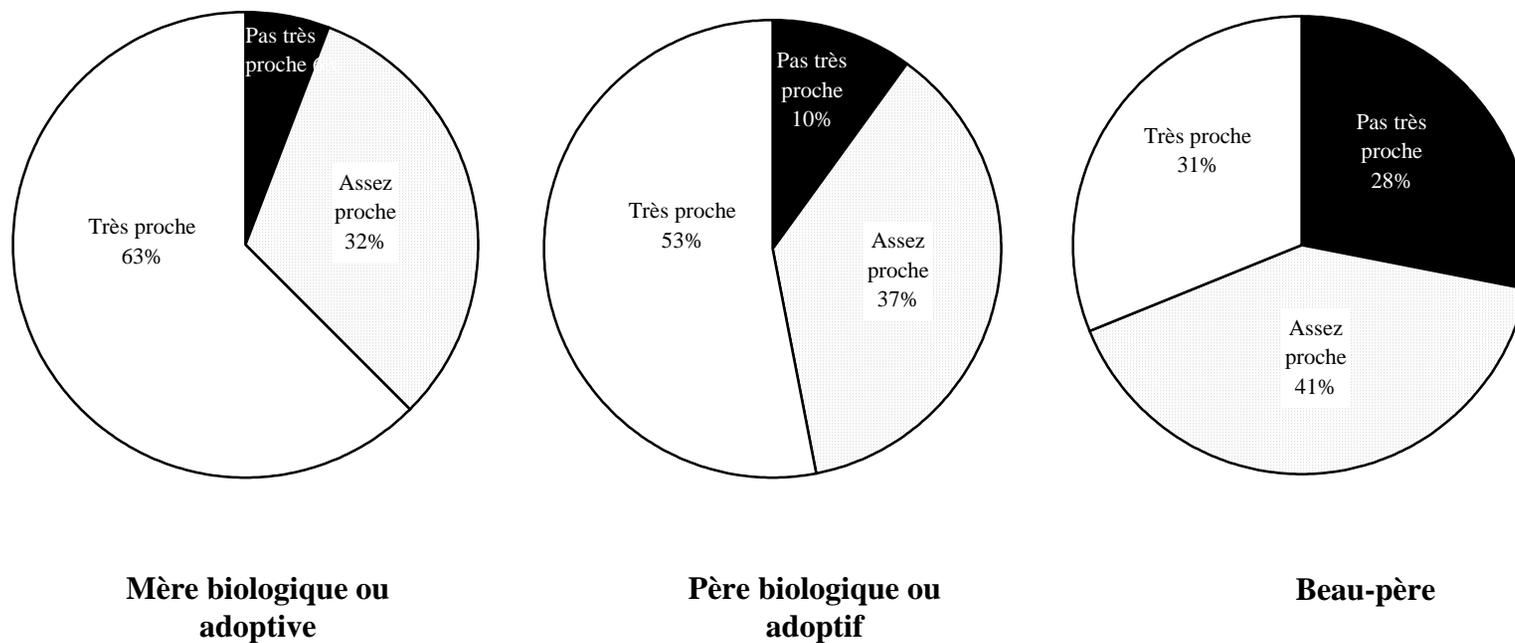
Graphique 2.7c Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

Dans quelle mesure reçois-tu de l'affection de ta « mère » ou de ton « père » ?



Graphique 2.7d Perception de la relation avec les figures maternelle et paternelle les plus souvent identifiées par les enfants âgés de 10 à 15 ans, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

Globalement, comment décrirais-tu ta relation avec ta « mère » ou ton « père »?



La vie sous un même toit est-elle un facteur?

La plupart des enfants qui identifiaient leur père biologique en tant que figure paternelle avaient vécu toute leur vie avec lui; ceux qui choisissaient leur beau-père n'habitaient en général qu'une partie du temps avec lui. Dans quelle mesure cette situation explique-t-elle les différences entre les beaux-pères et les pères? Les perceptions des enfants face à leur père biologique varient-elles parce qu'ils ne vivent pas avec lui? Au tableau 2.6, la proportion d'enfants qui répondaient négativement aux questions sur leur figure paternelle est comparée d'après l'environnement familial dans lequel ils vivaient en 1998-1999.

- Les enfants expriment des sentiments négatifs au sujet de leur père le moins souvent lorsqu'il n'y a eu aucun changement familial, c'est-à-dire lorsqu'ils vivent avec leurs deux parents biologiques depuis leur naissance.
- Après la séparation, les enfants ont une perception plus positive de leur père s'ils vivent avec lui. Lorsqu'ils habitent avec leur père seul, ou avec leur père et leur belle-mère, les enfants jugent leur père négativement moins souvent que s'ils vivent avec une mère seule ou lorsque leurs parents se séparent pendant un certain temps.
- Chez les enfants qui habitent avec leur mère et leur beau-père, ceux qui choisissaient ce dernier en tant que figure paternelle exprimaient des sentiments négatifs plus souvent que ceux qui identifiaient leur père biologique. La différence entre les pères et les beaux-pères persiste donc, autrement dit, même lorsque les enfants ne vivent pas avec leur père.
- Chez les enfants qui vivent avec leur mère et leur beau-père, la différence la plus marquée entre les pères biologiques et les beaux-pères, du point de vue des enfants, touche l'équité. À cette question concernant le « rôle masculin », les enfants déclarent quatre fois plus souvent que dans le cas de leur père biologique que leur beau-père est injuste envers eux.
- Fait intéressant, chez les enfants qui vivent avec leurs deux parents biologiques, ceux dont les parents se sont séparés à un moment donné sont beaucoup plus susceptibles de répondre négativement aux questions concernant leur relation avec leur père biologique que ceux dont les parents ne se sont jamais séparés. Est-ce le temps passé dans deux foyers différents qui nuit à la relation avec le père?

Tableau 2.6 Indicateurs de la perception qu'ont les enfants âgés de 10 à 15 ans de leur relation avec leur figure paternelle, selon l'environnement familial, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

Environnement familial et figure paternelle	Proportion d'enfants qui déclarent que leur figure paternelle ...			
	n'est pas très proche d'eux	n'est pas très équitable	les comprend très peu	leur donne très peu d'affection
Vit avec les deux parents biologiques	%	%	%	%
Père biologique identifié				
Parents jamais séparés	7,9	5,1	10,0	6,3
Parents réconciliés	19,0	6,5	19,4	17,4
Vit avec sa mère biologique seule				
Père biologique identifié	16,4	11,3	20,5	9,7
Autre personne identifiée	33,8	12,2	22,5	20,8
Vit avec sa mère biologique et son mari/partenaire				
Père biologique identifié	12,5	4,2	15,0	12,5
Beau-père identifié	25,0	17,3	23,3	19,5
Vit avec son père biologique seul				
Père biologique identifié	12,6	8,9	11,6	6,4
Vit avec son père biologique et sa femme/partenaire				
Père biologique identifié	11,8	---	9,6	9,6

Bien qu'il y ait un lien évident entre l'endroit où l'enfant habite et sa relation avec son père biologique, nous sommes confrontés encore une fois au problème de la cause ou de l'effet. Les enfants sont-ils proches du père avec qui ils vivent après la séparation *parce* qu'ils vivent avec lui ou habitent-ils avec lui précisément parce qu'ils avaient de bonnes relations avec lui avant la séparation? Il est très probable que les deux facteurs interviennent et ont une incidence l'un sur l'autre de manière positive ou négative.

L'âge et le sexe des enfants ont-ils une influence?

Nous avons déjà mis en lumière les différences entre les filles et les garçons quant à leur capacité de se confier à leurs parents et à leur père en particulier. Nous avons déterminé également que cet écart se creusait avec l'âge durant l'adolescence. Le tableau 2.7 confirme que ces observations restent vraies lorsque nous nous attardons plus longuement aux différences entre les garçons et les filles dans le genre de relations qu'ils ont avec leurs figures parentales, une fois que la variable de l'âge a été contrôlée. La perception qu'ont les filles de la proximité avec leur

figure paternelle chute radicalement au début de l'adolescence : 65 % des filles de 10 et 11 ans se sentaient très proches de leur père, comparativement à 25 % seulement dans le groupe des 14-15 ans. Peu importe le groupe d'âge, les garçons se sentent clairement plus proches de leur père, quoique moins de la moitié (43 %) des garçons se sentent encore très proches de lui lorsqu'ils atteignent l'âge de 14 ou 15 ans.

Tableau 2.7 Perception qu'ont les enfants de la proximité de la relation avec leurs figures maternelle et paternelle, par sexe et groupe d'âge, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999

	Relation avec la figure paternelle			Total %	N
	Très proche %	Assez proche %	Pas très proche ^a %		
Filles					
10-11 ans	64,6	26,1	9,3	100,0	853
12-13 ans	43,5	41,2	15,2	100,0	833
14-15 ans	25,0	50,5	24,5	100,0	867
Toutes	44,0	39,5	16,5	100,0	2,553
Garçons					
10-11 ans	70,9	19,9	9,2	100,0	830
12-13 ans	56,6	34,7	8,7	100,0	838
14-15 ans	42,9	41,7	15,5	100,0	873
Tous	56,3	32,4	11,3	100,0	2,541
	Relation avec la figure maternelle			Total %	N
	Très proche %	Assez proche %	Pas très proche ^a %		
Filles					
10-11 ans	77,0	20,1	2,9	100,0	845
12-13 ans	61,7	32,1	6,2	100,0	854
14-15 ans	41,9	44,2	13,8	100,0	875
Toutes	59,7	32,5	7,8	100,0	2,574
Garçons					
10-11 ans	84,4	11,3	4,3	100,0	834
12-13 ans	64,7	32,0	3,3	100,0	837
14-15 ans	46,9	46,0	7,2	100,0	870
Tous	64,8	30,2	5,0	100,0	2,541

^a Y compris les enfants qui ont déclaré ne pas avoir de père ou de mère ou n'avoir aucun contact avec l'un ou l'autre.

Lorsqu'on tient compte du même indicateur relativement à la proximité entre l'enfant et la figure maternelle, tant les garçons que les filles font état d'un degré considérablement plus élevé d'attachement, et d'une baisse moins prononcée au fur et à mesure qu'ils grandissent. L'âge et le sexe semblent donc rester des facteurs distinctifs dans la façon dont les enfants évaluent leur

relation avec leur figure paternelle. Ils devraient constituer des variables significatives dans notre analyse multivariée.

Le contexte socio-économique a-t-il une influence?

À quel point le milieu socio-économique stimule-t-il ou freine-t-il l'établissement de rapports positifs entre les enfants et leurs parents? La répartition des enfants selon la proximité de la relation qu'ils ont avec leur figure paternelle et le revenu familial, indiquée au graphique 2.8, donne une idée des liens possibles. Il est clair qu'il semble y avoir une certaine association entre les deux : la proportion d'enfants qui ne se sentent pas très proches de leur père augmente de manière perceptible lorsqu'on passe des ménages aux revenus les plus élevés (8 %) aux plus faibles (25 %). Cependant, un tel lien peut très bien subir l'influence de l'environnement familial, car les familles monoparentales se retrouvent fréquemment parmi les ménages les plus démunis financièrement. Dans la prochaine section, nous nous servons d'une régression logistique pour clarifier le rôle que joue l'environnement familial comparativement au contexte socio-économique.

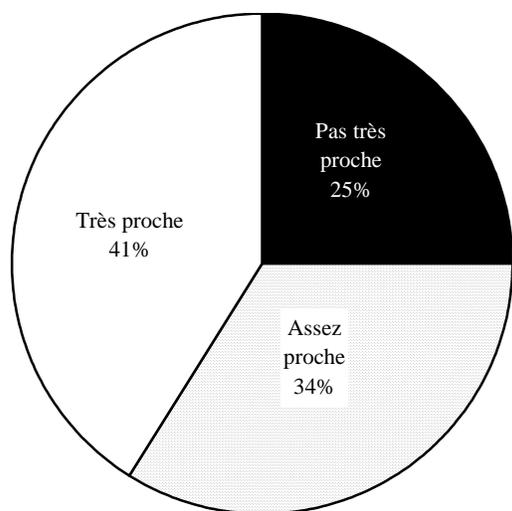
À quel point suis-je proche de mon « père »? Une analyse multivariée

La majorité des enfants ont indiqué qu'ils étaient « très proches » de leur figure paternelle. Dans la présente analyse, nous tentons de déterminer quelles caractéristiques sont associées à une probabilité accrue que les enfants *ne se sentent pas* très proches de leur figure paternelle. Les résultats sont indiqués au tableau 2.8 : comme prévu, l'âge et le sexe de l'enfant ont un effet significatif dans tous les modèles, et leur effet se fait sentir dans la direction prévue.

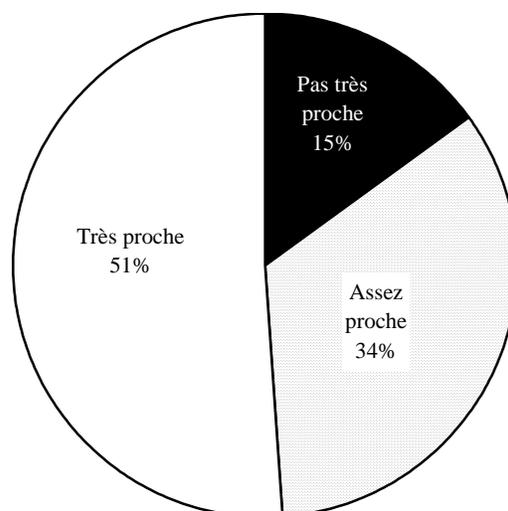
Du point de vue de l'environnement familial, une fois que toutes les variables de contrôle sont intégrées au modèle (modèle 4), seul le fait d'habiter avec une mère monoparentale fait monter sensiblement la probabilité que les enfants ne se sentent pas très proches de leur père. Le résultat significatif dans le modèle 3, pour les enfants vivant avec leur mère et leur beau-père, disparaît une fois que nous contrôlons l'identité de la figure paternelle. Par conséquent, les enfants qui vivent avec leur beau-père et qui identifient celui-ci comme leur figure paternelle sont beaucoup moins susceptibles de se sentir très proches de leur père biologique que ceux qui ont choisi ce dernier comme figure paternelle. Les enfants qui habitent avec leur père biologique après la séparation, par contre, sont notablement plus susceptibles de se sentir très proches de lui, même plus que les enfants dont les parents ne se sont jamais séparés.

Quant aux autres variables de contrôle, les constatations appuient les tendances mentionnées plus tôt. En effet, les enfants qui se sentent capables de parler à leur père sont généralement en mesure de se confier à leur mère aussi. Dans la présente analyse, les enfants qui évaluent leur relation avec leur mère comme étant « assez proche » ou « pas très proche » sont beaucoup plus susceptibles de qualifier leur relation avec leur père dans les mêmes termes. En outre, bien que le revenu du ménage n'ait aucun effet apparent, le niveau de scolarité (généralement celui de la mère) a un effet imprévu : plus il est élevé, plus les enfants sont susceptibles de ne pas se sentir très proches de leur père. En dernier lieu, les enfants du Québec montrent des probabilités beaucoup plus grandes de ne pas se sentir très proches de leur figure paternelle que les enfants qui vivent dans d'autres régions du Canada, ce qui est un résultat inattendu compte tenu des analyses précédentes.

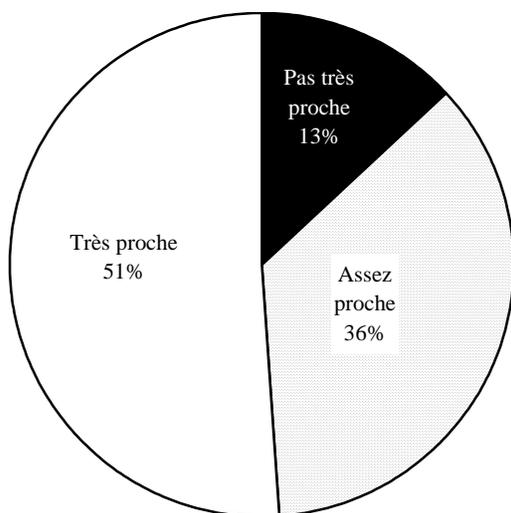
Graphique 2.8 Répartition des enfants âgés de 10 à 15 ans, selon la proximité de leur relation avec leur père et selon le revenu du ménage, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998-1999



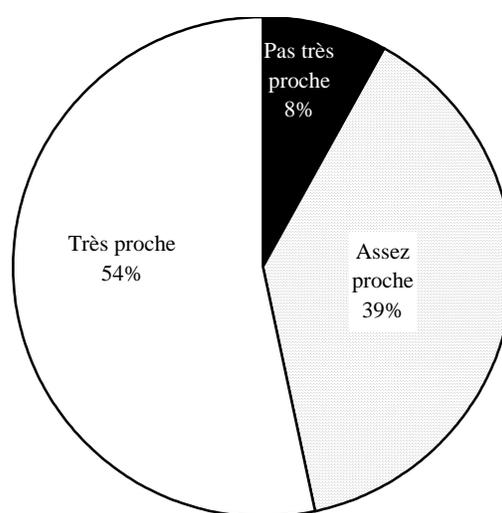
Moins de 30 000 \$



30 000 \$ – 49 999 \$



50 000 \$ – 79 999 \$



80 000 \$ ou plus

Tableau 2.8 Incidence de différents facteurs sur la probabilité que les enfants^a ne se sentent pas très proches de leur figure paternelle, Canada, ELNEJ, cycle 3, 1998–1999 (régression logistique^b, N = 4719)

Variables	Probabilité de ne pas se sentir très proche de la figure paternelle			
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Sexe (garçon)				
Fille	1,731***	1,828***	1,815***	1,938***
Âge (10–11 ans)				
(12–13 ans)		2,295***	2,421***	1,839***
(14–15 ans)		4,544***	4,798***	2,932***
Environnement familial (deux parents)				
Parents réconciliés			1,233	0,973
Mère seule			2,634***	2,564***
Mère et son mari/partenaire			1,691***	1,051
Père seul			0,856	0,481**
Père et sa femme/partenaire			0,663	0,386**
Figure paternelle (père biologique)				
Beau-père				2,512***
Autre				2,277*
Proche de la mère (très)				
Assez proche				11,405***
Pas très proche				7,170***
Revenu du ménage (continu)				1,000
Niveau de scolarité du répondant^c (diplôme d'études secondaires)				
Moins que l'école secondaire				0,676**
Études postsecondaires				1,107
Collège ou université				1,212 [†]
Région (Ontario)				
Provinces de l'Atlantique				1,014
Québec				1,680***
Prairies				0,965
Colombie-Britannique				0,967

^a À l'exclusion des enfants qui ont déclaré ne pas avoir de père ou de mère ou n'avoir aucun contact avec l'un ou l'autre.

^b Rapports de cotes. Coefficients significatifs à : [†] = 0,1 * = 0,05 ** = 0,01 *** = 0,001

^c Répondant : la personne qui en sait le plus sur l'enfant et qui a donc été choisie pour répondre au questionnaire.

DISCUSSION

La présente section nous a permis d'élargir nos connaissances de la façon dont évolue la perception qu'ont les enfants de leur relations avec leurs parents et leurs figures parentales. Nous avons pu souligner le rôle fondamental que joue le sexe des parents et des enfants, de même que l'âge de ces derniers, durant la transition vers l'adolescence.

Néanmoins, il faut user de prudence lorsqu'on interprète ces résultats, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces perceptions sont étroitement liées à leur contexte historique. Ainsi, il y a une génération, les enfants auraient pu se déclarer moins « proches » de leur mère autant que de leur père. Dans une génération, les différences entre les garçons et les filles auront peut-être disparu complètement.

Ensuite, les questions étaient essentiellement de nature « affective »; elles concernaient la tendresse et la communication, et étaient donc davantage rattachées aux rôles « maternels ». Les réponses à la seule question « masculine » (est-ce que les figures parentales traitent l'enfant avec équité?) ont révélé peu de différences entre la perception des enfants face à leur père et à leur mère. Il aurait été intéressant de demander aux enfants ce à quoi ils s'attendaient de leur père plutôt que de leur mère.

De plus, non seulement certaines questions sont-elles davantage liées aux aspects affectifs de la relation entre le parent et l'enfant, mais les filles et les garçons eux-mêmes peuvent avoir interprété les questions différemment ou avoir eu des attentes différentes quant à ce que signifie « être capable de se confier à un parent » ou « être proche de lui ». Les filles ont tendance à mûrir plus tôt que les garçons, ce qui peut expliquer en partie les divergences au chapitre de l'évolution selon l'âge. La distance croissante qui est mise en lumière au début de l'adolescence fait-elle partie du passage à l'indépendance? Y a-t-il une inversion de cette tendance au fur et à mesure que les enfants avancent dans leur adolescence? Les données tirées des cycles suivants devraient clarifier cette question.

Nous avons été à maintes reprises confrontés à la difficulté de discerner la cause et l'effet dans les perceptions des enfants face à leurs figures parentales, d'une part, et le changement familial, d'autre part. Bien qu'il y ait sans aucun doute un lien négatif entre des environnements familiaux « de substitution » et la proximité de l'enfant et de ses parents, il est difficile de l'interpréter. C'est seulement en suivant l'évolution des perceptions des enfants à l'égard de leurs figures parentales, avant et après les changements familiaux, qu'il serait possible de déterminer si les relations beaucoup plus proches associées à la garde partagée, par exemple, existaient ou non avant la séparation. Nous pourrions alors expliquer aussi si cet attachement résulte des contacts entre les parents et les enfants qui vivaient sous le régime d'une garde partagée.

CONCLUSION

Cette troisième phase de la recherche relative aux effets des transitions parentales sur l'environnement familial des enfants et leur bien-être économique s'est attardée aux répercussions de la séparation. Nous nous sommes penchés d'abord sur l'expansion du réseau familial des enfants lorsque les parents continuent leurs parcours conjugaux et parentaux après la séparation, formant de nouvelles unions et fondant de nouvelles familles. Ensuite, au moyen de données recueillies auprès des enfants eux-mêmes, nous avons tenté d'évaluer les effets des changements familiaux sur la perception qu'ont les enfants de leur relation avec leurs parents biologiques et avec leur beau-père.

Les analyses de la première partie se fondent sur les antécédents familiaux des enfants nés à la fin des années 1980. Bien que la plupart d'entre eux n'avaient pas encore atteint l'adolescence au moment de l'enquête, bon nombre avaient déjà vécu l'arrivée dans leur univers familial de nouvelles figures parentales, de demi-frères et de demi-sœurs de sang et par alliance. Ces parcours familiaux complexes sont susceptibles de devenir encore plus fréquents chez les enfants nés dans les années 1990, étant donné le nombre encore plus élevé de séparations. D'autres tendances, notamment le nombre croissant de familles dont les parents ne se marient pas et de naissances en dehors d'une union, portent à croire que ce genre de parcours familial pourra devenir de plus en plus généralisé.

Le cheminement familial des enfants est donc fait de contrastes — entre les enfants nés dans des familles biparentales et ceux nés dans des familles monoparentales, par exemple, ou ceux dont les parents étaient mariés ou non — compte tenu des différents degrés de complexité des parcours familiaux. La série d'événements enclenchés par la séparation modifie l'univers familial de l'enfant, multiplie le nombre de parents, de frères et de sœurs ainsi que d'autres proches avec qui l'enfant devra interagir durant ses premières années. Il existe un autre contraste, entre les enfants qui passent toute leur enfance dans une famille « intacte », sans parents autres que leur père et mère biologiques et sans demi-sœur ni demi-frère, et ceux qui vivent différemment. Dans ce dernier groupe, il y a de plus en plus de jeunes pour qui la notion et l'expérience de la vie de famille sont tout à fait différentes.

En tant que phénomène relativement nouveau, cette expansion de la famille n'a pas été « complètement institutionnalisée », pour emprunter l'expression de Cherlin (Cherlin, 1978). Il existe peu de règles strictes indiquant comment ces transitions devraient s'effectuer, comment les droits et les responsabilités envers les enfants devraient être partagés entre les parents au sein de différents ménages et comment les parents devraient répartir les ressources entre les enfants qui ne vivent pas tous sous un même toit.

Les familles doivent relever ces défis constamment tout en disposant de très peu d'indications. La fréquence et la rapidité avec lesquelles les parents séparés forment de nouvelles unions augmentent sans cesse, ce qui veut dire que ces questions ne disparaîtront pas. À mesure qu'un nombre croissant de parents prennent sous leur aile des enfants issus de plus d'une union, plus de familles devront composer avec les différentes exigences des enfants présents dans la vie d'un même parent.

De même, le nombre de plus en plus grand d'adultes et d'enfants qui vivent dans des relations par alliance soulève des questions quant aux droits et aux responsabilités des beaux-parents. Alors que ceux-ci se voient rapidement confier des obligations envers les enfants, notamment celle de verser une pension alimentaire pour l'enfant¹¹, le contraire n'est pas vrai : le législateur ne permet pas aux beaux-parents d'obtenir facilement des droits en rapport avec les enfants du conjoint. Par exemple, le parent biologique a normalement l'autorité parentale sur l'enfant, et cette autorité ne peut lui être enlevée que par une ordonnance judiciaire en faveur du beau-parent, par une ordonnance de garde, par adoption, etc.

Les beaux-parents n'ont aucun pouvoir légal sur les enfants, sauf dans les cas où existe l'une des ordonnances mentionnées ci-dessus leur confiant des droits de garde ou les droits d'un parent adoptif. Cependant, le parent biologique se trouve dans une position privilégiée lorsque le tribunal doit déterminer la responsabilité parentale et la garde (le critère de l'intérêt de l'enfant se fonde sur les liens biologiques dans la plupart des lois, voire toutes). L'adoption exige aussi le consentement éclairé et écrit des parents biologiques.

Pour bon nombre de beaux-parents et d'enfants, la situation actuelle est inacceptable. La réalité au Canada est que bon nombre d'enfants se retrouvent avec plusieurs figures parentales, ce qui n'est pas pris en considération dans l'application de la loi, puisqu'on continue de s'appuyer essentiellement sur le modèle de la « cellule familiale », où les droits et responsabilités sont généralement définis en fonction des liens biologiques avec l'enfant. L'adoption peut en être l'exemple le plus évident, car les droits du parent biologique doivent être complètement éteints pour que l'enfant puisse être mis en adoption chez un beau-parent.

Les structures, les lois et les institutions ne parviennent pas à refléter la diversité de la famille. Or, cela devrait être une priorité. Comment ces transitions familiales touchent-elles les enfants? Les effets seront-ils négatifs à long terme ou ces enfants seront-ils mieux préparés que ceux ayant vécu une enfance plus « stable »?

On a beaucoup écrit sur l'incidence des transitions familiales sur le bien-être des enfants et, sauf pour dire que le bien-être économique de l'enfant tendait à baisser, les auteurs s'entendent peu sur leurs effets. Cependant, on convient en général que plus ces transitions sont simples et harmonieuses, plus l'adaptation peut se faire rapidement et devenir une réussite, tant pour les parents que pour les enfants. L'élaboration de lignes directrices qui « institutionnalisent » et facilitent ce processus en constante évolution devrait être une priorité.

Enfin, on peut tirer une conclusion positive des déclarations faites par les enfants sur leurs parents : il faut plus qu'une séparation pour détruire les liens qui existent entre les parents et leurs enfants. Ces derniers semblent avoir moins de difficulté à vivre avec des figures parentales multiples que les parents eux-mêmes. Même si le fait d'habiter avec un parent après la séparation favorise la proximité des rapports, si le parent non gardien continue d'être associé à la vie de ses enfants, il demeure une figure importante et proche à leurs yeux.

¹¹ Voir l'article 15 de la *Loi sur le divorce* et diverses autres dispositions provinciales et territoriales énonçant les obligations de ceux qui tiennent lieu de parents (principe *in loco parentis*).